

LE HAUT-PAYS

Journal de la ROYA-BEVERA

N° 17

PARUTION TRIMESTRIELLE

NUMÉRO 2-1989 - PARUTION DÉCEMBRE 1989 - NUMÉRO ISSN. 0763-1480



SOSPEL : LA CARRIERE DE PIERRES DE L'AGAISEN
LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA HAUTE-ROYA
LA GIANDOLA, HAMEAU DE BREIL-SUR-ROYA
LES RELATIONS DES SEIGNEURS
AVEC LA COMMUNAUTE DE TENDE
MORIGNOL : LE DERNIER TROUPEAU
MOULINET : RESTAURATION DU CADRAN SOLAIRE
CUISINE LOCALE : A CRISENTA / LA CRICHENTE

LE HAUT-PAYS

JOURNAL DE LA ROYA-BEVERA

Une nouvelle revue régionale de grand format (23,5x32 cm), 20 pages, publiée par les Editions du Cabri, en vente dans les principales librairies des Alpes-Maritimes ou par correspondance à nos bureaux.

Au sommaire du n° 1: La Brigue au Moyen-Age - Savoir faire "mouche" à tous les coups (Protection de l'olivier) - Les orgues de nos vallées - Saorge, un hameau ressuscité - La Minière de Vallauria - Le dernier boeuf de labour des Alpes-Maritimes - Breil, l'aigle royal - Les "ravioles" breilloises - Visite du Fort St.Roch à Sospel (avec son funiculaire et ses voies de 60) - Roya-Bevera Magazine (avec nouvelles de la ligne Nice - Cuneo).

Au sommaire du n° 2: Sospel au temps du tramway (avec reproduction de plusieurs cartes postales et photos inédites) - Arbres fruitiers, légumes d'autrefois: un patrimoine à sauvegarder - Un orgue d'avant-garde: le Serassi de Tende - Fontan: les eaux de la Fouze - Les gravures rupestres du Mont-Bégo - Le renard, un animal méconnu - Vie culturelle et associative de nos vallées - Roya-Bevera Magazine (avec les nouvelles de la ligne Nice - Cuneo).

Au sommaire du n° 3: Sospel: le Pont-Vieux - Déportation des Breillois à Turin - Promenades et randonnées: de St.Dalmas à Tende - Rêvons un peu- Le viaduc ferroviaire de Scarassouï - Connaissez-vous Breil ? (village de Suisse orientale) - Courir... dans la Roya - Les gravures rupestres du Mont-Bégo.

Au sommaire du n° 4: La découverte de la Bevera fortifiée (suite) - Les récits de nos grands-mères: le soulier de la jeune fille - Traditions agricoles: l'oléiculture - Le monument aux morts de Fontan - Notre-Dame du Mont des Oliviers à Breil - Cuisine locale: les tourtes pour l'été - L'évolution démographique de la Roya (1ère partie) - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 5: Tende, les origines de la Cité - Les foires d'automne - La triste fin du Circaete de Moulinet - Il était une fois La Brigue et ses bergers - L'orgue de La Brigue - L'évolution démographique de la Roya (2ème partie) - Douche écossaise en Roya - Roya-Bevera Magazine - Cuisine locale: la Pissare de Moulinet.

Au sommaire du n° 6: Les photos-souvenirs d'un hiver mémorable - Le dernier toit de chaume de la Roya - Napoléon Bonaparte et deux illustres Brigasques (1ère partie: Bruno Lanteri) - Nature et environnement: Jean Le Blanc - Moulinet: aperçu historique - Activités scolaires: la Fête des Lumières - Roya-Bevera Magazine - Cuisine locale: I Cugeli.

Au sommaire du n° 7: Numéro spécial consacré à "A Stacada" de Breil.

Au sommaire du n° 8: Une randonnée en Haute-Roya: les forts du Col de Tende - Nature-Environnement: Pinguicula la carnivore - Les classes de 6ème de Sospel sur le trace des animaux sauvages - S.O.S. gravures: les dégradations de la Vallée des Merveilles - Marche d'approche - Napoléon Bonaparte et deux illustres Brigasques: Jean-Baptiste Rusca (1ère partie) - Recherches sur les origines de Breil - Le train et la route: quel avenir pour les transports dans nos vallées - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 9: Propos apicoles - Contrôle sanitaire des troupeaux à Tende au XVIIIème siècle - Profession: peintre restaurateur fresquiste - L'Authion: images et odeurs du passé - Nature et environnement: la Bondré apivore - Dans l'indicateur 1925 - Le train et la route: quel avenir pour les transports dans nos vallées - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 10: La Brigue: traditions d'une communauté montagnarde - La "Belle Epoque" au haut pays - Un écrivain breillois: Louis Roya - L'église Sancta-Maria in Albis à Breil-sur-Roya - Montagne enchantée... montagne amère - La Roya au XVIIIème siècle: les campiers - La Bevera au XIVème siècle: le juge de Sospel - Souvenirs de Moulinet - Le train et la route: quel avenir pour les transports dans nos vallées - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 11: Numéro spécial consacré à la commémoration du 40ème anniversaire du rattachement des villages de Tende, La Brigue, Piène et Libre à la France.

Au sommaire du n° 12: Des colons du haut-pays en Algérie - L'éboulement du Paganin - Nature et environnement: l'edelweiss - Le Gravidas dans la vie breilloise - La légende sospelloise de la Nieya - Une randonnée en Haute-Roya: autour de la Roche de l'Abisse - 25 ans après: Michel Siffre - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 13: Souvenirs de voyage sur la route du Col de Tende au XVIIIème siècle - Loup, qui es-tu ? - L'artisanat sur bois d'olivier - Les fortifications de St.Dalmas-de-Tende - Petite histoire d'un hameau: Piène Basse - Carnaval des enfants - Roya-Bevera Magazine.

Au sommaire du n° 14: La Maglia, une vallée chère aux Breillois - Une randonnée en Haute-Roya: du Lac des Mesches aux granges de Gauron - Tende au XVIIIème siècle: les avalanches meurtrières - La Première Fête du Livre pour l'Enfant de la Vallée de la Roya - Distillerie de lavande à Moulinet - Roya-Bevera Magazine - Bibliographie.

Au sommaire du n° 15: Les anciens hameaux de La Brigue - La Roya au XVIIIème siècle: Quand le haut pays était un repaire de brigands - Afin que nul ne meure - Saorge: le pays des "bonzais" - La "petite histoire" du Haut-Pays - Sospel: le monument "Mensier" au Mangiabo.

Au sommaire du n° 16: Les sapeurs-pompiers de Sospel - Les "Panis" de Moulinet - Ouverture de l'Eco-Musée du Haut-Pays à Breil-sur-Roya - Escalade en Haute-Roya - Nature et environnement: La marmotte - Une "Ascension" en Haute-Roya: la montée à la cime de La Nauque - La deuxième fête du livre pour enfant de la vallée de la Roya.

Les n° 1 à 6prix en librairie 15,00 f - par correspondance 20,00 f
Le n° 7 prix en librairie 23,00 f - par correspondance 28,00 f
Les n° 8 à 10prix en librairie 18,00 f - par correspondance 23,00 f
Le n° 11prix en librairie 25,00 f - par correspondance 30,00 f
Les n° 12 à 17prix en librairie 18,00 f - par correspondance 23,00 f

Abonnement pour 4 numéros (frais de port inclus) :75,00 f

ATTENTION LES NUMEROS 1 A 4 SONT EPUISES

Dépôt légal: Décembre 1989

Directeur de la Publication Michel BRAUN

Revue LE HAUT-PAYS - Quartier Verpierre - 06540 Breil-sur-Roya

Numéro d'inscription CPPAP: 66439

Imprimerie TTG - 60 Val du Careï - 06500 Menton

La collaboration à la revue est exclusivement bénévole. Les documents confiés pour publication sont traités avec grand soin et sont restitués après sélection et passage à l'imprimerie; néanmoins, en cas d'incident, la revue et son éditeur se dégagent de toute responsabilité.

Cette revue, éditée par une entreprise professionnelle, n'est liée à aucun organisme ni groupement. Les articles culturels traitant des vallées de la Roya et de la Bevera sont acceptés volontiers. Ils devront être de préférence dactylographiés (ou bien écrits très lisiblement). Les illustrations sont à présenter sous la forme de tirages papier noir et blanc ou couleurs, ou bien de dessins de toutes dimensions qui pourront être réduits.

La personnes et organismes dont les noms suivent ont collaboré gracieusement à la réalisation du présent numéro 17: Mmes. Nicole FAYET, Michelle LANTERI et Joséphine SASSI; MM. José BANAUDO; Joseph BOER, Charles BOTTON, Michel BRAUN, Louis et Jean COTTALORDA, G. ETIENNE, Maurice FAYET, Jean-Pierre GARACIO, Pierre GAZIELLO, Jean GENDRE, Eugène LANTERI-MINET, Roger PEGLION, André PICCON, Jean RAIBAUT, Philippe STRUYF, Jean-Baptiste TOSAN, ainsi que les Ets. FUOCHI et le S.I.R.P.A./E.C.P.A.

SOMMAIRE DE CE NUMERO:

SOSPEL: LA CARRIERE DE PIERRES DE L'AGAISEN	3
LES ANCIENS COMBATTANTS DE LA HAUTE ROYA	6
LAGIANDOLA, HAMEAU DE BREIL-SUR-ROYA	8
LES RELATIONS DES SEIGNEURS AVEC LA COMMUNAUTE DE TENDE	12
MORIGNOL: LE DERNIER TROUPEAU	17
MOULINET: RESTAURATION DU CADRAN SOLAIRE	17
ROYA-BEVERA MAGAZINE	19
CUISINE LOCALE: A CRISENTA/LA CRICHENTE	20

EN COUVERTURE:

Vue générale du quartier de La Giandola à Breil, tel qu'il se présentait entre 1945 et 1978. A la suite des combats de la libération, l'hôtel des Étrangers (au premier plan) et le viaduc du chemin de fer (à gauche) ont été démolis. De nos jours, la voie ferrée fonctionne à nouveau et une déviation routière évite le virage du pont de la Maïa. Collection D.D.E. - subdivision de Breil-sur-Roya

Dès la mise en oeuvre du grand chantier de la ligne ferroviaire Nice - Coni, une immense activité se développa dans nos vallées. A cause d'un relief particulièrement difficile, le tracé de la ligne nécessitait la construction de nombreux ouvrages d'art (tunnels, viaducs, ponts, pontceaux, remblais et déblais, etc), pour lesquels on fit appel au matériau le plus usité: la pierre.

En divers endroits furent donc ouvertes des carrières à ciel ouvert, destinées spécialement à approvisionner les chantiers. A Sospel, trois carrières furent mises en exploitation pour ces besoins: une vers le col de Braus, une au flanc du mont Grazian (quartier de Cai), et une troisième presque au sommet du mont Agaisen. C'est le souvenir de celle-ci que nous allons évoquer.

LA LIGNE NICE - CONI

Après plus de cinquante années de tergiversations, tant du côté français qu'italien, les ultimes modalités de la construction de la future voie ferrée sont adoptées lors d'une convention internationale signée le 6 Juin 1904. Le 20 Août 1909, il est convenu que les travaux seront mis en adjudication sous la forme de douze lots. La partie traversant le secteur de Sospel va faire l'objet des lots n°7 et 8.

C'est en deux temps, en Décembre 1911 et Avril 1912, que les lots n°6 et 7, d'une longueur totale de 9.700 m, sont adjugés à l'entreprise Jean et Antonin GIANOTTI, de Nice. Les chantiers impartis à ces lots s'étendent de L'Escarène jusqu'au bâtiment du passage-à-niveau du quartier "Fontan" à Sospel.

En Décembre 1912, la réalisation des lots n°8 et 9 est confiée à l'entreprise François MERCIER, de Moulins (Allier). D'une longueur totale de 10.500 m, ils prolongent le lot précédent jusqu'à la gare de Breil.

Après deux ans de travaux, la Grande Guerre apporte un ralentissement à l'activité des chantiers, mais dès la fin des hostilités, ceux-ci reprennent leur rythme normal. Vers 1919, il est vraisemblable que les deux entreprises emploient sur les lots concernés de 1800 à 2000 ouvriers.

LA CARRIERE DE L'AGAISEN

Dans nos régions, les ouvrages d'art ferroviaires utilisent généralement la pierre comme matériau de base. La technique du béton, alors appelé "ciment armé", en est encore à ses débuts, et les premiers exemples de ce type de construction sont réalisés à Sospel par l'entreprise GIANOTTI, avec les quatre passages supérieurs routiers au-dessus de la voie ferrée.

Dès le début des travaux, les maîtres d'oeuvre ont donc mis en exploitation plusieurs carrières de pierres, dont celle de l'Agaisen, dont l'existence nous était déjà connue pour les besoins de la construction du "Palais du Golf" (voir l'ouvrage "Souvenirs de la Bévéra" en page 51). Les critères du choix de ce site reposaient d'abord sur l'exceptionnelle qualité de la pierre calcaire qui s'y trouve: elle se travaille bien, tout en offrant une bonne résistance aux phénomènes naturels d'érosion (gel, chaleur, humidité), et aux diverses pressions. Son exploitation est aussi justifiée par le gigantesque volume potentiel de matériau qui s'y trouve.

SITUATION ET CONDITIONS D'EXPLOITATION

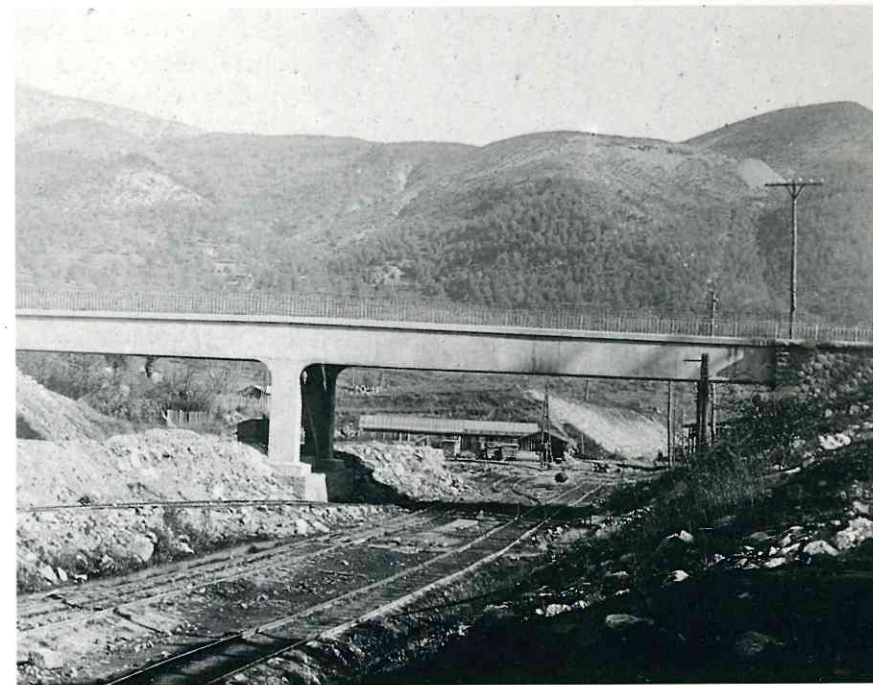
La carrière est située sur le flanc ouest du mont Agaisen, au-dessous de l'ancien incinérateur d'ordures ménagères, en un lieu que les anciens Sospellois désignent par le nom de "Crous da man", littéralement le "creux de la main", ce qui est peut-être dû à l'excavation laissée par son exploitation. Cette carrière existait déjà vers le début du siècle, mais son exploitation intensive par l'entreprise GIANOTTI débute vers 1913, pour se terminer en 1926-27, quand le gros oeuvre de la ligne sera achevé.

En 1920, plus d'une cinquantaine d'ouvriers s'activent sur ce site. Drainée dans nos vallées par le grand chantier du chemin de fer, cette main d'oeuvre est d'origine cosmopolite: on peut y trouver des Italiens (Sardes notamment), des Espagnols, des Portugais, des Maghrébins, ainsi que quelques gens du pays, tous placés sous la surveillance de



Ce remarquable et rarissime document montre la carrière de l'Agaisen en 1914, donnant un aperçu de la grande activité qui y régnait. On peut y voir des tas de pierres taillées prêtes à être descendues sur le chantier, et les voies Decauville à écartement de 0,60 m qui servaient aux évolutions des wagonnets chargés de pierres.
Photo PERRIN - collection Joseph BOER

Sur la vue ci-dessous, prise en 1920 au lieu-dit "pont de la Vasta", à la sortie du tunnel du col de Braus vers Sospel, on aperçoit tout en haut à droite le site de la carrière de l'Agaisen, reconnaissable de loin grâce aux déjections d'éclats de pierre. On distingue aussi dans la végétation la saignée du passage du câble transporteur, qui aboutit non loin des baraquements visibles au centre. Ces locaux abritent des magasins, des ateliers, une scierie, une centrale d'air comprimé et d'électricité, ainsi qu'une partie des logements ouvriers.
Collection Michel BRAUN



contremaîtres, Italiens pour la plupart. Ces hommes sont logés à Sospel, parfois avec leur famille, et chaque matin ils empruntent le sentier de L'Estiassiés pour se rendre à la carrière, en emportant avec eux la gamelle du déjeuner...

Leur vie quotidienne est très rude: par tous les temps, dans des conditions de sécurité et de protection sociale aléatoires ou inexistantes, ils assurent des "semaines" de six jours, à raison de dix heures de travail par jour. Le salaire varie de 50 centimes à l'heure pour un manoeuvre, jusqu'à 80 centimes pour un ouvrier qualifié. L'exploitation nécessite la présence de plusieurs corporations, principalement des tailleurs de pierre, mais aussi des mineurs travaillant à la poudre noire, des trancheurs et des manoeuvres.

La première opération consiste à séparer des blocs de roche. Pour cela, les mineurs percent plusieurs trous à des profondeurs variables, parfois jusqu'à près de 15 m. Ils commencent à forer ces trous en frappant à l'aide de masses à tête carrée ("coubia") sur de simples burins à tête hexagonale, forgés sur le site même de l'exploitation. A partir d'une profondeur de 1,50 m environ, les ouvriers montent sur des échafaudages en bois d'un, deux ou trois niveaux, pour laisser retomber un lourd burin au fond du trou, en lui imprimant un mouvement de rotation. Au fur et à mesure de la progression, des barres sont rajoutées au burin pour continuer le forage. Les petits éclats de pierre sont évacués du fond du trou avec un chiffon mouillé accroché à un fil de fer. Une fois la profondeur désirée atteinte, les mineurs remplissent le trou d'un puissant acide conditionné en bonbonne. Puis, ils obstruent l'orifice durant plusieurs mois, le temps que l'acide ronge la roche pour y faire une poche. Ils font ensuite sortir l'acide du trou en faisant exploser une petite cartouche qui produit un effet de souffle. Après cette opération, la poche est remplie de poudre noire, et il ne reste qu'à allumer la mèche et... courir se mettre à l'abri!

La pierre peut alors être taillée sur place, selon des formes calibrées nécessaires aux besoins du chantier. Durant ce travail, le cliquetis des massettes et des ciseaux de taille s'entend parfois jusqu'au village même!

Pour l'évacuation des pierres vers le chantier, un câble aérien transporteur, comparable au système employé par les bûcherons pour descendre les troncs des collines, est mis en place. Partant du rebord du site d'exploitation, ce câble aboutit non loin de l'accès au tunnel de Braus, ce qui représente une longueur d'environ 850 à 1.000 m. Des poteaux en bois et poutrelles métalliques supportent le double câble porteur fixe de forte section, sur lequel se déplacent les poulies auxquelles sont suspendus les chariots ou "baladeuses". Ceux-ci sont mûs par une câblette, et comportent un palonnier auquel est accrochée une benne en bois amovible transportant les pierres taillées. Grâce à la dénivellation (la carrière se trouvant à environ 700 m d'altitude et le chantier à 360 m), le poids d'une benne chargée descendant à la gravité suffit à faire remonter une benne vide.

Aux deux pylônes des extrémités se trouve une grande roue en bois de 3 m de diamètre, sur laquelle s'enroule la câblette mobile. Ces roues servent à faciliter, par l'intermédiaire d'une grosse manivelle, la manoeuvre d'approche des bennes. Un dénommé "Chiqueti" actionne le frein de la câblette et veille à équilibrer la charge de chaque benne, de l'ordre de 450 à 550 kg. Il doit aussi retendre les câbles au cas où ils se soient allongés, et les graisser fréquemment ainsi que les axes des roues. Une protection en madriers est installée sur le côté montagne au passage au-dessus de la route de Ste. Marie, pour prévenir les risques d'un éventuel déraillement accidentel du chargement.

Sur le site, les pierres et blocs sont placés dans une benne chargée sur un wagonnet à fond plat. Celui-ci est conduit jusqu'au pylône de départ du câble, où la benne est fixée pour descendre par la longue "noria". Lors qu'un chargement est prêt, les ouvriers frappent le câble fixe avec une barre de fer, et la résonance prévient l'équipe du bas. Celle-ci procède au transfert des bennes sur d'autres wagonnets, qui sont enfin acheminés sur les chantiers en cours par de petites locomotives à vapeur à trois essieux.

En marge de l'emploi de la pierre, les nombreux coffrages et échafaudages nécessaires occasionnent une importante consommation de bois. C'est l'entreprise de bois de construction J. CORNIGLION, de Moulinet, qui fournit aux deux entrepreneurs travaillant à Sospel le bois des mélèzes et des grands pins des forêts de Camp d'Argent, l'Authion et Peïra-Cava. Les billes sont descendues par la route de Moulinet sur de gros chariots tirés par deux ou trois chevaux, puis sont débitées par la scierie TURCOT, qui a installé son atelier dans des baraquements à l'entrée du tunnel du col de Braus. L'exemple le plus significatif de l'utilisation du bois lors de la construction de la ligne, est fourni par le célèbre viaduc de Scarassouï, près de Fontan (voir "Le Haut Pays" n°3).

REPRISE DE L'ACTIVITE ET FERMETURE DE LA CARRIERE

L'histoire de cette carrière s'est prolongée avec sa réouverture en 1936 pour le compte de l'entreprise de travaux-publics et bâtiment Henri RAIBAUT, qui emploie alors une trentaine d'ouvriers. Cette entreprise travaille surtout pour les autorités militaires, notamment à l'empierrement

des routes et aux constructions annexes des forts. L'exploitation de la carrière est rendue plus pratique par la mise en place d'une alimentation électrique, grâce à une ligne tirée directement depuis un transformateur de l'Armée. L'évacuation des pierres peut désormais se faire par la route stratégique de Braus au Monte-Grosso par le quartier Bérins, établie entre 1930 et 32 pour les besoins de la construction des forts.

Après un arrêt d'exploitation dû à la guerre, la carrière reprend du service vers 1950, toujours pour l'entreprise Henri RAIBAUT. En marge de la production de pierres taillées, un puissant concasseur est installé pour la production de sable et de gravier. Durant cette période, un grand volume de pierre est encore extrait, pour servir entre autres à la construction d'une partie du mur d'enceinte du cimetière de Sospel. C'est enfin vers la fin des années 60 que la carrière cessera d'être exploitée.

QUELQUES REFLEXIONS...

Malgré quelques aléas rencontrés, on peut considérer comme un exemple de robustesse les murs et ouvrages d'art construits pierre après pierre tout au long de la ligne, il y a près de soixante-dix ans. Et à l'heure où l'activité de la ligne Nice - Breil est en sommeil et que son entretien est des plus réduits, comment ne pas rester pensif devant l'immense travail fourni par des milliers d'ouvriers pour la réalisation de cette voie de communication si utile à nos vallées?

A travers le cas de cette carrière de l'Agaisen, une parmi tant d'autres échelonnées le long des chantiers, nous avons pu retrouver un épisode peu connu de l'histoire de notre région.

Il nous faut pour terminer remercier les personnes qui nous ont aimablement fourni des renseignements ou des documents: MM. Joseph BOER, Michel BRAUN, Jean RAIBAUT et Roger PEGLION, sans oublier une mention particulière à deux "vétérans" de la construction du chemin de fer: MM. Jean GENDRE (91 ans), qui a débuté comme aide-maçon sur les chantiers en 1912, et Pierre GAZIELLO (86 ans), qui a commencé à travailler comme manoeuvre en 1919.



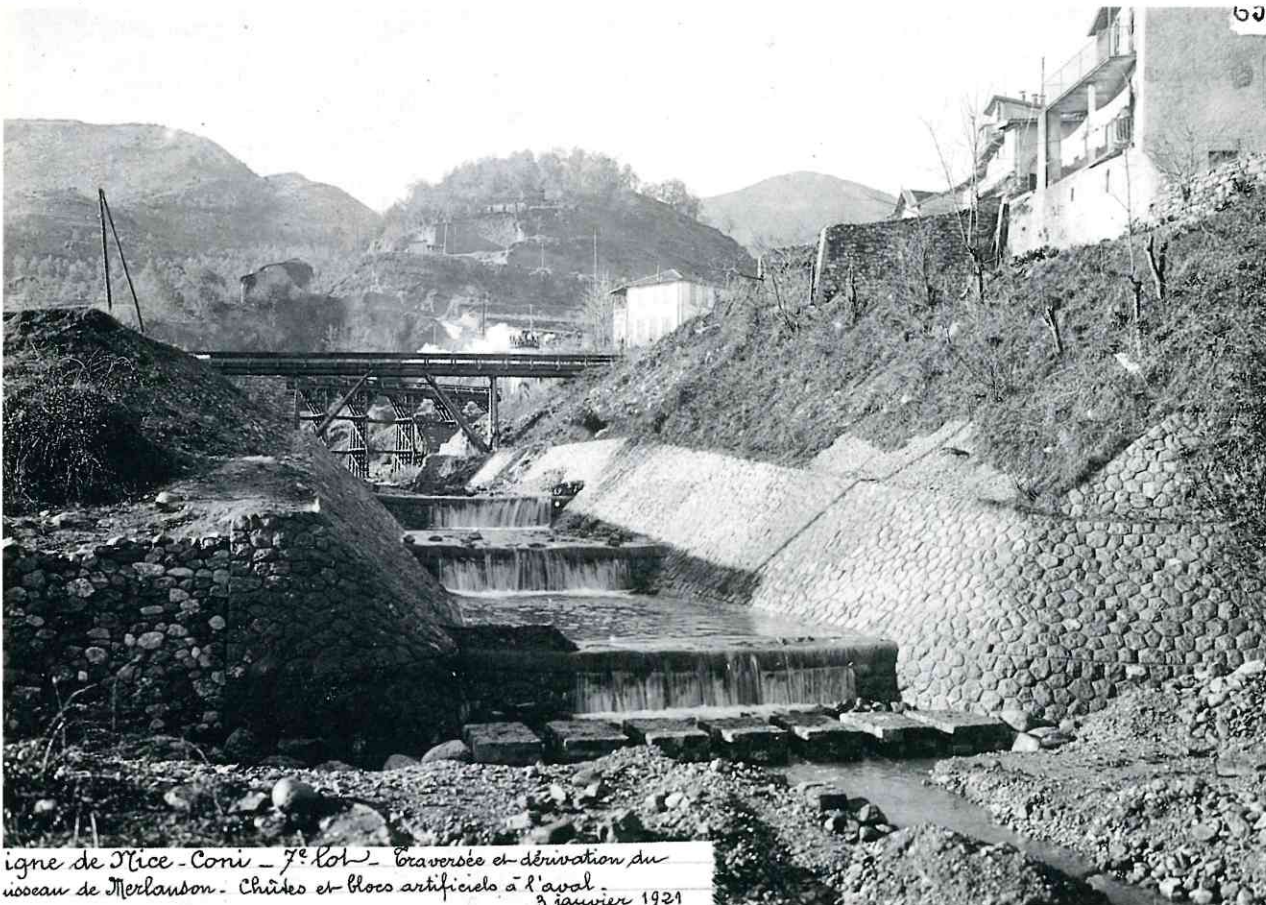
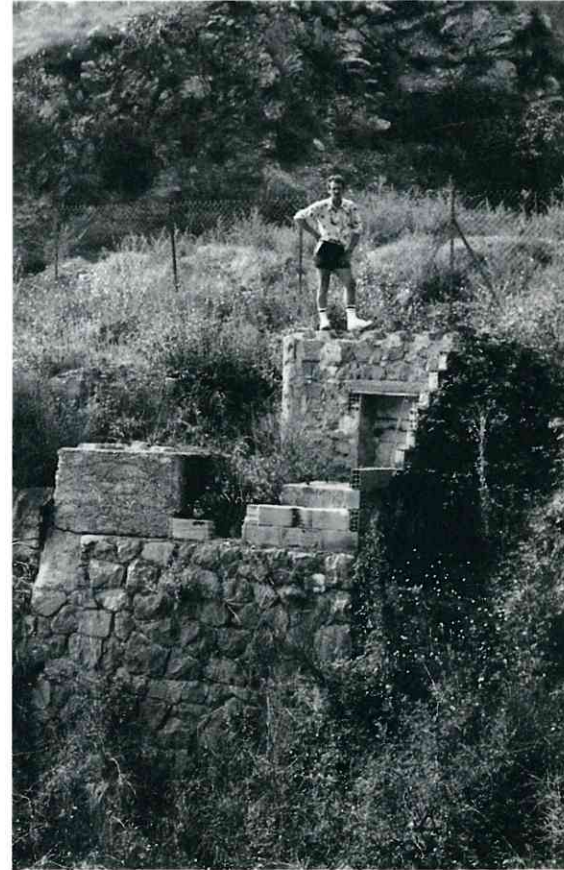


Quelques illustrations de l'utilisation de la pierre taillée dans la construction de la voie ferrée à Sospel:

-Page précédente: un maçon ajuste les moellons des parois d'un canal d'évacuation d'eau, sous le grand terre-plein de gare.

-Ci-dessus à gauche: les doubles arcs-boutants "rampants" consolidant le canal d'alimentation des moulins Bonfante. On aperçoit à l'arrière-plan le quartier du Pénas.

-Ci-dessous: l'empiérement du lit du Merlanson, un superbe travail de maçonnerie.
Collection Michel BRAUN



Une partie de la carrière dans son état actuel. Qui s'imagine combien de mètres cubes de pierres taillées furent extraits de cet endroit? Sur ce bâti avait été installé le concasseur de pierres de l'entreprise Henri Raibaut. Les camions venaient se placer en-dessous pour recevoir leur chargement de sable ou de gravier.

Photo Jean-Pierre GARACIO

ligne de Nice - Coni - 7^e lot - traversée et dérivation du
cours de Merlanson - chutes et blocs artificiels à l'aval -
3 janvier 1921

Nous avons célébré en Novembre (le 4 en Italie et le 11 en France) le soixante-et-onzième anniversaire de l'armistice de 1918, qui a mis fin à la "guerre des tranchées" de nos pères. A La Brigue comme partout ailleurs, des hommes valides étaient partis quelques années avant, pour ne plus revenir. Sur le monument aux morts de notre village sont scellées quatre plaques en bronze où sont gravés 88 noms de Brigasques du chef-lieu et des hameaux, tombés au champ d'honneur.

Nous reproduisons ici un document exceptionnel d'origine italienne, dédié à la mémoire des morts et anciens combattants de La Brigue. En haut, de gauche à droite, on reconnaît le général DIAZ, le roi VITTORIO-EMANUELE III, le maire de La Brigue LANZA, le premier ministre MUSSOLINI (chef du gouvernement italien à l'époque où a été réalisé ce tableau mémorial) et le général CADORNA.

Au-dessous figurent les portraits de 47 combattants brigasques, accompagnés de leur nom et leur date de naissance:

- A gauche, AIME Matteo (1890), ALBERTI Francesco (1892), BOERI Giacomo (1897), BUELLI Valerio (1889), BANAUDI Giacomo (1876), BARUCCHI Antonio (1887), BACCELON Giovanni (1894), BRONDA Florido (?), DALFIN Angelo (1891).

- A droite, PASTORELLI Antonio (1884), PASTORELLI Pietro (1885), PASTORELLI Franco (1878), LANTERI Gio. Battista (1884), PASTORELLI Costantino (1889), LANTERI Pietro (1897), LANTERI Antonio (1895), LANTERI Francesco (1880), LANTERI Giuseppe (1877).

- Au centre, de gauche à droite, les morts au champ de bataille: ALBERTI Francesco (1894), ALBERTI Pietro (1896), PASTORELLI Pietro (1891), PASTORELLI Felice (?), ALBERTI Pietro (?), BOTTON Giuseppe (1889), PASTORELLI Luigi (1886), LANTERI Bartolomeo (1897), FRANCA Gaetano (1896), FONTANA Antonio (1888), LANTERI Costantino (1884), LANTERI Giuseppe (?), LANTERI Battista (1879), LANTERI Gaetano (1885), LANTERI Gio. Battista (1885).

- Dernière rangée du bas, de gauche à droite: FRANCA Pietro (1879), FRANCA Francesco (1888), GALIPPI Luigi (1891), GAGLIO Francesco (1889), GAGERO Domenico (1898), GIRAUDDO Francesco (1891), GASTANA Bartolomeo (1889), GAGERO Giuseppe (1878), LAMBERTI Ippolito (1897), LANZA Antonio (1898), LANTERI Felice (1880), LANTERI Ernesto (1881), LANTERI Francesco (1878), LANTERI Pietro (1888).

On notera la fréquence des noms de famille LANTERI (quinze fois), PASTORELLI (sept fois) et ALBERTI (quatre fois). Sur ce document ne figurent que 15 des morts brigasques de la Première Guerre Mondiale. Ils furent au total 88, se répartissant entre 45 à La Brigue et Morignol, 17 à Realdo, 6 à Piaggia, 5 à Upega et 15 à Carnino.

Beaucoup d'entre nous reconnaîtront avec émotion leur père, leur oncle, et les plus âgés découvriront peut-être leur frère. Aujourd'hui, presque tous ceux qui ont eu la chance de revenir sont décédés. Nous citerons avec une légitime fierté les trois survivants:

- M. Eugène FRANCA, de La Brigue, alerte vieillard que nous avons la joie de compter parmi la population brigasque.

- MM. Carlo LANTERI et Basilio LANTERI, de Realdo. Ce dernier ayant participé à la bataille de Verdun dans les rangs du corps expéditionnaire italien (7ème compagnie d'artillerie), a été honoré en 1988 en recevant un diplôme signé par le président de la République Française.

Nous souhaitons bien volontiers à ces trois vétérans encore de nombreuses années parmi nous!

Mais une autre guerre mondiale, celle-ci de "mouvement", a éclaté en 1939, il y a cinquante ans. Cette fois encore, les Brigasques se sont battus sur presque tous les fronts, sauf celui des Alpes, et ont payé un lourd tribut à la victoire du 8 Mai 1945. Ce sont 15 noms qui figurent sur le monument aux morts de La Brigue, mais il faut y ajouter ceux des hameaux de Realdo, Piaggia, Upega et Carnino, dont plusieurs du fait de leur appartenance à la Résistance italienne.

Deux anciens combattants de chez nous (Attilio BENEDETTO et l'auteur) ont représenté leurs camarades de La Brigue en assistant pour la première fois à la cérémonie du 4 Novembre à Realdo en 1987. Mais de nombreux anciens combattants des hameaux, accompagnés de leurs

épouses, nous ont rendu la politesse quelques jours après, en assistant à la cérémonie du 11 Novembre à La Brigue. Les dés étaient jetés... Ce fut le prélude à d'autres rencontres amicales, dont celle du 11 Novembre 1988 à La Brigue. Nul doute que cela ne devienne une tradition, et que nous soyons de plus en plus nombreux au cours des futures rencontres dans un esprit de fraternité retrouvée, de même que lors des rencontres culturelles organisées par l'association "A Vastera".

Lorsque nous disions "sur presque tous les fronts", nous entendons aussi ceux tenus par l'armée française, car plusieurs Brigasques et Tendasques ont endossé l'uniforme français au cours de cette Deuxième Guerre Mondiale. Nous ne citerons à titre d'exemple que le commandant Jean DE MEULIE, alias GASTAUD de La Brigue, qui fut avec le général DE GAULLE à Londres, et le colonel GUIDO de Tende, de la célèbre escadrille "Normandie-Niémen" qui s'est distinguée sur le front russe avec ses chasseurs Mig soviétiques.

A ce stade, il convient de consacrer quelques lignes à ce front de l'Est, car les victimes brigasques (hameaux compris) et tendasques de cette guerre de mouvement, sont presque toutes tombées en Ukraine en 1942-43.

Après la spectaculaire pénétration des soldats d'Hitler en territoire soviétique, le front se stabilisa un certain temps sur le Don, avec une percée sur la Volga à Stalingrad. Les Russes attendaient les grands froids de l'hiver pour passer à l'action. L'Italie, qui avait envoyé un corps expéditionnaire de trois divisions, renforça ces troupes avec sept autres divisions, dont trois alpines et une blindée. La 8ème Armée était ainsi formée. Il y avait également une aviation autonome, composée de quelques escadrilles de chasse, de bombardement, de reconnaissance et de transport pour les grands blessés. En tout, environ 250.000 hommes, assez mal équipés, faiblement armés, commandés par des états-majors non préparés...

L'Armée Rouge passa à l'offensive vers le 10 Décembre 1942, attaquant les Hongrois au nord de la 8ème Armée italienne, et les Roumains au sud. Ces deux fronts s'effondrèrent quelques jours après, et l'encerclement de l'armée italienne devint inévitable. Il fallut "décrocher" et commencer un repli qui se transforma rapidement en une terrifiante retraite, à pied bien entendu, car les véhicules n'avaient plus de carburant, sur plus de 300 km jusqu'au 31 Janvier 1943, avec de nombreux et sanglants combats à contre-front, sous une température de moins 40 degrés. Une retraite comparable à celle de la Grande Armée de NAPOLEON en 1813. Seuls les uniformes et les armes avaient changé... Que d'hommes sont restés ainsi encerclés, pilonnés par les "Orgues de Staline" et les mortiers soviétiques placés sur des traîneaux à chevaux, se déplaçant sans arrêt si bien qu'ils devenaient intouchables par les tirs de l'artillerie italienne.

Il serait impardonnable, enfin, de ne pas parler des nombreux autres garçons de La Brigue et Tende qui ont participé à la guerre d'Indochine et à celle d'Algérie (un mort à Tende), sans omettre un combattant de Morignole en Corée et un de La Brigue parachuté à Port-Saïd lors de l'affaire de Suez.

Dans le cadre des rencontres amicales entre anciens des armées française et italienne, il faut signaler celles des hommes du génie de Vintimille et Coni avec les sapeurs des Alpes-Maritimes, ainsi que celles entre chasseurs alpins et "alpini" résidant en France. Ces derniers se sont rendus à l'arc de triomphe de Paris le 10 Juin dernier, pour y déposer de nombreuses gerbes en présence de l'ambassadeur, du consul et de l'attaché militaire italiens, du président des "alpini" en France, du représentant du maire de Paris et de la musique de la Garde Nationale qui interpréta les hymnes nationaux. Le groupe de la Roya était représenté par son président Attilio BENEDETTO.

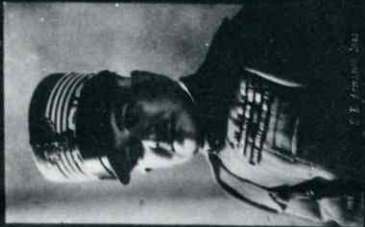
Eugène LANTERI-MINET

Président des anciens combattants de La Brigue.

CADUTI E COMBATTENTI

COMUNE DI

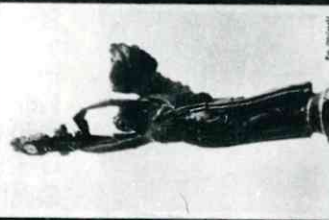
BRIGA MARITTIMA



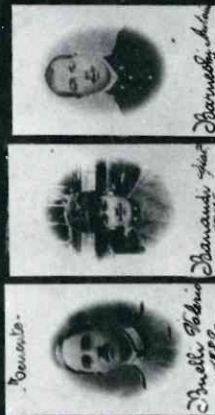
MCMXV

MCMXVIII

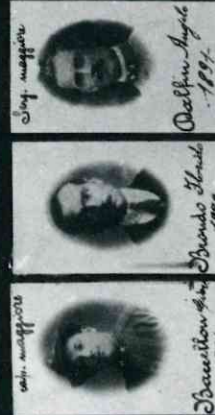
Dulce et decorum est pro Patria mori



Chino, Paolo - 1899



Di Nelli, Paolo - 1899



Di Nelli, Paolo - 1899



Di Nelli, Paolo - 1899



Alberici, Antonio - 1891



Alberici, Pietro - 1898



Alberici, Pietro - 1898



Alberici, Pietro - 1898



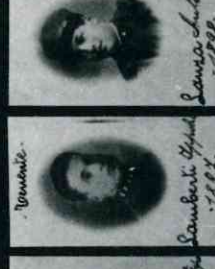
Alberici, Pietro - 1898



Alberici, Pietro - 1898



Alberici, Pietro - 1898



Alberici, Pietro - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898



Pastorelli, Paolo - 1898

LA GIANDOLA, HAMEAU DE BREIL-SUR-ROYA

d'après Charles BOTTON, Jean COTTALORDA et Jean-Baptiste TOSAN

Le quartier de La Giandola, situé au confluent où la Maïa (généralement orthographiée Maglia à l'italienne) se jette dans la Roya, tire son nom de "gandolo". Ce nom signifie ruisseau d'écoulement et dérive lui-même de la racine indo-européenne "gauda", gravier. Il a sans doute été donné à une époque très ancienne, lorsque les gens de ce pays y extrayaient le sable dont ils avaient besoin.

Dès qu'une draille fut établie pour permettre la circulation des troupeaux entre les régions côtières et les alpages de la Haute Roya, les bergers ligures choisirent ce passage à gué, le plus accessible, pour traverser la Maïa. Plus tard, à leur suite, les muletiers transportant le sel l'ont emprunté. On ne sait pas quelle a été l'oeuvre des Romains pour assurer une circulation convenable entre Albintimilium (Vintimille) et Pedo (Borgo-S.Dalmazzo). Mais ce dont on est sûr, c'est que le franchissement des Alpes par le col de Tende était le seul passage ouvert pratiquement toute l'année.

Au cours des XI^{ème} et XII^{ème} siècles, les violentes crues d'automne et de printemps, empêchant le franchissement du gué, contraignirent les détenteurs du monopole du sel, en l'occurrence les comtes de Vintimille, à faire aménager un passage pour traverser le torrent. Comme l'écrit l'historien de Vintimille Girolamo Rossi: "*Un des mérites des premiers comtes de Vintimille fut de faire entreprendre la réfection du chemin qui reliait Vintimille à Borgo-S.Dalmazzo. Cette antique voie, que les Romains avaient aménagée dès l'ouverture de la Voie Domitienne, était abandonnée depuis les destructions opérées à l'époque par les Sarrasins*". Le document le plus ancien s'y rapportant date de 1178.

C'est seulement à partir de 1436 que l'on connaît la nature des travaux engagés par le gabellier général du sel, Paganino Del Pozzo, pour améliorer le chemin reliant Breil à Saorge. Obligation lui est faite "*de remplacer par des ponts de pierre ceux qu'il avait fait construire en bois*". C'est donc à partir de cette époque que la Maïa est franchie sur un pont de pierre. De La Giandola, le chemin ne suivait pas encore la Roya. En fait de chemin, c'était surtout un mauvais sentier muletier, qui pour aller à Saorge passait par La Mouna, Lantourasca, Antaouna, descendait à Panigeoré, passait à Paspus, avant de traverser la Roya au pont du Commun pour grimper vers le village.

A partir du milieu du XV^{ème} siècle, La Giandola commença à connaître le début de son développement, grâce à l'augmentation des caravanes de sel, celles remontant de Vintimille y rencontrant celles venant de Nice par le chemin des cols, devenues plus nombreuses avec le temps. Ordonnée par le roi Charles-Emmanuel 1^{er}, l'ouverture du "grand che-

min ducal" de Turin à Nice, en 1612, donne à La Giandola une relative importance, puisque ce hameau est placé immédiatement avant la montée au col de Brouis. Un passage ayant été ouvert dans les gorges, le long de la Roya, un deuxième pont la traverse au quartier Canon. En effet, le nouveau chemin suivait la rive gauche jusqu'à l'entrée des gorges de Saorge, où il franchissait la Roya par le pont de Gémion.

Le hameau n'ayant pas de chapelle, un pieux Breillois, Augustin Caciardi, exigea par volonté testamentaire du 22 Octobre 1637 qu'à sa mort son gendre et sa fille fassent construire au lieu-dit La Giandola "*une chapelle de douze palmes de large en carré, ornée d'un grand tableau représentant les Saints Augustin et François, ainsi que les Saintes Anne et Barbe*". Le souhait du défunt fut exécuté, et la chapelle fondée le 24 Janvier 1647.

Nous savons, grâce au médecin écossais Smollett, que lors de son passage en Février 1765: "*à La Giandola, une auberge correcte située entre la grande route et la petite rivière, à un tir de fusil de la ville de Breil*", pouvait offrir l'hospitalité aux voyageurs. Mais c'est surtout à partir de 1780 que la transformation du "grand chemin ducal" en "route royale" carrossable, apporta à La Giandola sa véritable expansion. En effet, à l'époque, il fallait deux bonnes journées pour aller en voiture de Nice à Tende, aussi fallait-il donc faire étape soit à Sospel, soit à La Giandola.

Les voyageurs devaient s'y presser nombreux, car une autre auberge allait s'ouvrir. Le 17 Janvier 1778, un Breillois avisé, Charles Cottalorda, avait été autorisé à "*ouvrir un établissement pour loger des voyageurs et des passagers, et une remise pour recevoir des voitures. Il pourra également vendre de petites quantités de foin*". A partir de l'ouverture de ce nouvel établissement, d'illustres voyageurs firent étape à La Giandola, dont le futur président des Etats-Unis Thomas Jefferson; le pape Pie VII prisonnier de Napoléon, sur la route de l'exil; et la princesse Pauline Borghèse, soeur de l'empereur.

En 1792, le long cortège des notables niçois, des émigrés français, des fonctionnaires et des troupes sardes, fuyant devant l'annonce de l'attaque des troupes françaises du général D'Anselme, passa par La Giandola. L'année suivante, l'état-major austro-sarde du général comte De Saint-André s'y installa. Un régiment de grenadiers sardes et un bataillon autrichien, en réserve, attendaient de monter combattre au col de Brouis.

Vue d'ensemble du hameau de La Giandola au début du siècle, avec la chapelle, la caserne, l'hôtel des Etrangers et l'auberge Masségli.
Collection Charles MARTINI-DE-CHATEAUNEUF



Devant l'avance des troupes de la Révolution, l'état-major se replia sur Fontan le 9 Juin 1793. De violents combats se déroulèrent à La Giandola pour empêcher les Français de traverser la Maïa. Un Breillois, Jean-Baptiste Torelli, sergent de l'armée sarde qui termina sa carrière comme capitaine de la Grande Armée après avoir été décoré de la Légion d'Honneur par Napoléon 1er à la bataille de Moscou, fut grièvement blessé à la jambe. L'engagement avait été provoqué par l'enlèvement... d'un âne et de deux vaches !

La place forte saorgienne retardant la progression des troupes françaises, Bonaparte arriva à Breil le 26 Avril 1794, en compagnie de Robespierre jeune et de l'abbé Ricord, conventionnels. Tous trois s'installèrent pour une nuit à l'auberge de La Giandola. Après la chute de Saorge, la voie était ouverte vers le col de Tende et la plaine du Pô. La Giandola devint alors un parc de matériel et un centre de transit pour les unités destinées au Piémont. Entre le 7 et le 17 Août 1794, outre 480 hommes et 24 pièces d'artillerie, on y trouvait les 66 sapeurs de la compagnie de mineurs chargée de démolir le château de Saorge.

Dans l'organisation du département des Alpes-Maritimes, les services impériaux installèrent un poste de gendarmerie à La Giandola. Après la première abdication de Napoléon et le retour du Comté de Nice à la Maison de Savoie, les "carabinieri" sardes remplacèrent les gendarmes français. Quarante-six ans plus tard, en 1860, la gendarmerie impériale retrouva le poste de La Giandola.

L'amélioration de la route nationale 204 de Nice à Turin, l'ouverture du tunnel du col de Tende en Février 1882, et la mise en service de la nouvelle route de Vintimille en 1884, donnèrent un essor considérable au hameau breillois. Le relais de poste devait non seulement satisfaire à la demande des charretiers se rendant à Nice par Brouis, mais également à celles des voituriers arrivant de Vintimille et se dirigeant vers le tunnel du col de Tende.

A peu près à la même époque, la Société Anonyme pour l'Exploitation des Marbres de la Roya, exploitant les carrières breilloises, employait une centaine d'ouvriers à la scierie de pierre de La Giandola.

Mais bientôt, la politique francophobe du roi Humbert et de son premier ministre Crispi conduisit l'Italie à adhérer à la Triple Alliance ("Triplice") avec l'Allemagne et l'Autriche. Devant ce retournement d'alliance, la France entreprit alors la fortification de la frontière des Alpes, et un important casernement pour la troupe fut construit à La Giandola, d'où les gendarmes déménagèrent pour s'installer dans le bourg même de Breil. Plus tard, une compagnie ou parfois deux, du 3ème Régiment d'Infanterie Alpine, furent cantonnées dans le hameau.

A partir du début de ce siècle, muletiers et charretiers s'effacèrent progressivement devant l'apparition des véhicules routiers à moteur. Par contre, le passage des troupeaux en transhumance entre la Haute Roya et les bandites du littoral apportait toujours deux fois par an son effervescence. Dans les années 30, un "festin" avait lieu à La Giandola pour la Ste. Anne, et les danseurs devaient s'écarter de la chaussée pour laisser passer les voitures, encore assez rares il est vrai !

De 1914 à 1939, un cordonnier exerça son métier dans une petite boutique à proximité immédiate du pont de la Maïa. Trois établissements d'hôtellerie ou de restauration étaient alors ouverts :

- l'Hôtel des Etrangers (détruit en 1944).
- l'Auberge Masségli et son épicerie (récemment démolie).
- le Bar de la Rose (actuelle agence immobilière).

Les travaux de construction du chemin de fer, adjugés dès 1914 à l'entreprise François Mercier et repris en 1920 par son successeur André Borie, fit apparaître à proximité immédiate du hameau un viaduc enjambant la Maïa de ses trois arches en maçonnerie de 18 m d'ouverture. Une maisonnette de couleur ocre frappée du sigle du P.L.M. fut également édifiée, pour garder le passage à niveau qui fait suite au viaduc côté Saorge. La physionomie de La Giandola était désormais changée par ce cadre ferroviaire, qui vit circuler ses premiers trains internationaux en Octobre 1928.

En 1940, l'armée française installa dans la montée côté Breil une barrière anti-chars, où il fallait montrer sa carte d'identité de frontalier pour pouvoir passer. Dès la déclaration de guerre par l'Italie le 10 Juin, les

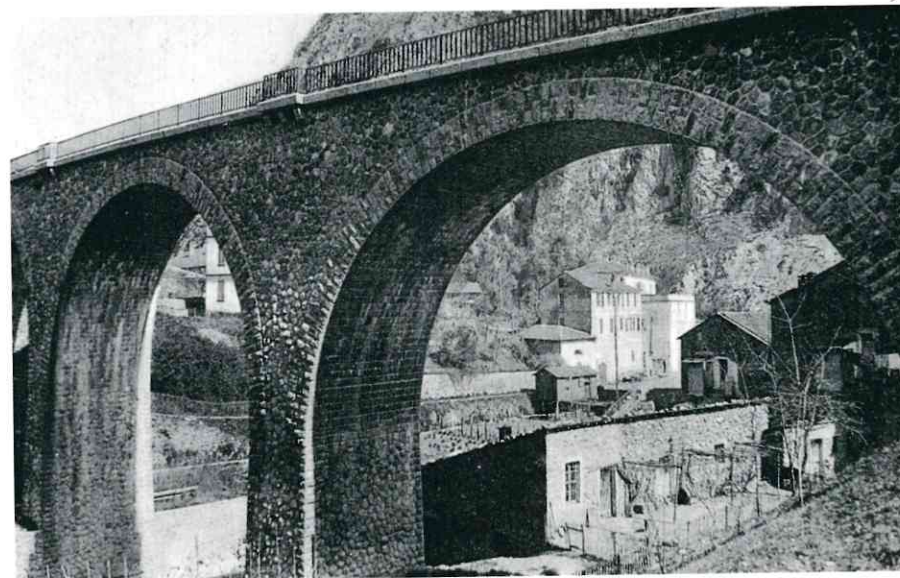


LA GIANDOLA – Environs de BREIL (Alpes-Maritimes)

*Le hameau de La Giandola et la vallée de la Maïa (Maglià), avant la construction de la voie ferrée P.L.M. et de son viaduc.
Collection Charles MARTINI-DE-CHATEAUNEUF*



*Dans les années 20, la construction de la ligne ferroviaire Nice - Coni a modifié considérablement l'aspect du quartier. Un viaduc à trois arches a été édifié à proximité, et un passage à niveau aménagé pour maintenir l'accès aux campagnes de la Maïa.
Collections Jean-Baptiste TOSAN & Charles MARTINI-DE-CHATEAUNEUF*





486. - BREIL (A.-M.). - La Caserne des Chasseurs Alpains Giandola.

*Ci-dessus, le grand bâtiment qui existe toujours aujourd'hui abritait les casernements d'un détachement de Chasseurs Alpains.
Collection Jean-Pierre GARACIO*

Français abandonnèrent La Giandola et installèrent sur les hauteurs des nids de mitrailleuses et des pièces anti-chars, mais l'ennemi ne dépassa jamais Fontan avant l'armistice.

Après le 11 Novembre 1942, les Italiens occupèrent cette partie de la vallée demeurée en "zone libre". Moins d'un an plus tard intervint l'armistice de Badoglio, et le 8 Septembre 1943, les Italiens refluèrent vers le Piémont, poursuivis par les Allemands qui occupèrent à leur tour la vallée.

Après le débarquement en Provence et la progression des Alliés jusqu'à Sospel, les Allemands installèrent dans les environs une batterie d'artillerie à longue portée et à tir courbe, chargée de bombarder Sospel, tandis que l'Hôtel des Etrangers était détruit. En Avril 1945, les derniers occupants minèrent le hameau et firent sauter les ponts routiers et ferroviaires avant de se replier.

En 1951, signe des temps, une station-service fut installée dans le virage du pont. Plus près de nous, après l'indépendance algérienne de 1962, les familles des anciens "Harkis" s'installèrent à La Giandola et le quartier fut viabilisé. Depuis lors, les constructions se sont étendues vers le quartier de Veil.

En 1976 et 77, la reconstruction du viaduc ferroviaire par l'entreprise T.H.E.G. apporte une activité nouvelle, prélude à la réouverture du chemin de fer en Octobre 1979, après trente-cinq ans d'interruption. Le passage à niveau est rétabli, avec une signalisation et des barrières automatiques.

A l'automne 1989 enfin, la Direction Départementale de l'Equipement des Alpes-Maritimes vient d'exécuter d'importants travaux, financés par l'Etat, la Région et le Département dans le cadre de l'amélioration de la "Via Europae". Le virage et l'ancien pont sont désormais remplacés par un nouveau tracé direct en remblai. Cet ouvrage, inauguré en Décembre, a entraîné la démolition du groupe de bâtiments situés côté Roya, et a profondément modifié l'aspect traditionnel de La Giandola. Quant à la station-service, désormais isolée dans le virage, elle sera réaménagée prochainement le long de la nouvelle route.



*Ci-contre, au pied du viaduc du chemin de fer, les frères Louis et Alexandre Cottalorda posent devant la maisonnette du cordonnier dans les années 30. Ci-dessous, à la même époque, vue générale du quartier au passage d'un train pour Coni. On remarque sur la gauche les nouvelles cités cheminotes (actuels logements de la douane).
Collections Louis et Rita COTTALORDA, & Charles MARTINI-DE-CHATEAUNEUF*



*Ci-contre, un détachement de la 1ère Division Française Libre fait halte avec ses jeeps et ses mulets dans La Giandola en ruines, en Avril 1945.
Collection S.I.R.P.A. / E.C.P.A.*



*Vue de la partie Est du hameau avant les travaux de la déviation routière. Au centre l'ancienne caserne, et à droite l'auberge Masséglija aujourd'hui démolie.
Photo Ets. FUOCHI*

*Vue générale de La Giandola en Octobre 1989. Le viaduc ferroviaire a été reconstruit une dizaine d'années auparavant, et les travaux de la déviation routière battent leur plein.
Photo Charles BOTTON*



Les relations des seigneurs

avec la communauté de Tende

Philippe STRUYF

Au cours des siècles pendant lesquels des Comtes ont régné sur Tende, les relations entre ces seigneurs et la communauté n'étaient pas de tout repos, loin de là... C'était une sorte de lutte permanente entre les deux parties, le seigneur cherchant à accroître son emprise sur la communauté et celle-ci s'efforçant de défendre ses libertés.

L'AUTONOMIE DE LA COMMUNE :

A l'origine, Tende paraît pratiquement autonome. Ceci depuis l'acte de franchises accordé par le marquis Arduin III de Suse en 1002, en présence des comtes Othon et Conrad, où il apparaît que les habitants de Tende, Brigue, Saorge et Breil ont la libre disposition des terres: «Au sujet de tout ce qui est à nous, de ce que nous tenons du Comte, et de ce que, désormais, nous labourerons ou ferons labourer; l'emploi que fera le propriétaire de cette terre, sera tel qu'il l'a choisi. Et au sujet de cette propriété, que nous tenons aujourd'hui, ou pourrions acquérir... propriété... dont nous sommes investis... Et désormais, nous avons licence de faire du bois, de chasser, pêcher et de faire paître jusqu'à la mer, sans contradiction des Comtes susdits ou de leurs héritiers». Par cet acte, est reconnu aux habitants de Tende le «lus lignandi, caciandi, aquandi et pascandi» sur tout le territoire de la Commune, en plus de la libre disposition du sol.

En 1140, Tende et La Brigue envoient des hommes armés au comte Obert 1er, pour l'aider dans sa lutte contre Gênes. En récompense, Obert 1er leur accorde de nouveaux privilèges, confirmés par Guido Guerra et Othon IV.

L'autonomie de Tende se manifeste aussi dans son organisation communale, calquée sur celle de villes plus grandes. L'Empereur Othon 1er avait permis aux populations de se choisir leur magistrats. Au début, le pouvoir semble appartenir en commun à tous, ceci est marqué par l'emploi, dans tous les actes, de la locution: «Les Hommes de Tende». La première mention de Consuls à Tende et à La Brigue se trouve dans l'accord non daté du XI^{ème} siècle entre les deux communautés, où sont mentionnés cinq consuls. Il faut attendre 1198 pour avoir la première mention datée de deux consuls à Tende: Rainaldo Astriga et Oldéric Corveso. On peut penser que le Consulat de Tende est comparable à ceux de Nice ou de Grasse. Tende n'est pas encore une résidence seigneuriale, c'est juste une petite bourgade, qui jouit de son autonomie comme les autres communes rurales. Les liens de dépendance sont assez faibles; l'acte de 1002 mentionne un plaideur de trois jours par an et un service, ou «Host public», tant dans le comté que dans la Marche, c'est à dire la région de Pornassio et du Val du Maro. Selon Gioacchino Volpe, un noyau plus évolué constituée au départ la Commune, représenté par une assemblée de propriétaires, «Societas» ou «Conjuratio», qui devient ensuite le «Concilium» ou le «Parlamentum». Selon le procès de 1282 entre Tende et La Brigue, nous pouvons voir que les droits des comtes sont plus précis: depuis 1150 environ (et sans doute auparavant), les comtes sont jugés ordinaires, avec la juridiction, la mère et le mixte empire; ils ont trois jours de plaideur par an, la Cavalcade et l'Exercitum et douze deniers par feu et par an. Le même procès nous apprend que les consuls exercent aussi la justice, avec les Recteurs, au nom du comte. En 1233 sont mentionnés pour la première fois des syndics: Paul Rabia, Arduin Matelda et Guillaume Corvesi sont syndics de Tende pour l'élaboration de la convention entre Tende, Brigue, Saorge et Breil. Les consuls perdent de leur importance, en se cantonnant dans l'administration de la justice civile. Ils seront peu à peu supplantés par les syndics; on ne trouve plus de consuls expressément mentionnés à partir de la deuxième moitié du XIII^{ème} siècle.

L'OCCUPATION PROVENÇALE :

L'occupation de Tende par les Provençaux semble avoir changé l'organisation communale. Le Seigneur est le comte de Provence qui est représenté par un bayle: Paul Planea (ou Planeta). Selon Édouard Baratier, le bayle local exerce les droits qui appartiennent au comte là où il est nommé; mais il est subordonné au bayle supérieur; pour celui de Tende, il s'agit du viguier du Comté de Vintimille et Val de Lantosque. Édouard Baratier dit aussi que, dans les consulats alpins, le bayle est consul de droit et participe à l'administration de la justice. Le document du 12 Octobre 1265, cité au procès de 1282, dit: «... Sur le pont de Tende, à la cour d'Ardisson, notaire de Tende, de Paul Planeta, bayle de Tende, de Guillaume Rabia, Rainaldo Gastaldus de Tagliaferre, de Jean de Ponte et de plusieurs autres, Bos Bovetus et Guillaume Gastaldus, syndics de l'Université de Tende». Peut-être, Guillaume Rabia, Rainaldo Gastaldi Tagliaferre et Jean de Ponte sont-ils consuls de Tende, bien que cela ne soit pas précisé. En tout cas, ils participent à l'administration de la justice aux côtés du bayle. Il faudrait alors supposer que le nombre des consuls n'est pas toujours fixe (à moins que les consuls de 1265 siègent avec les consuls nouvellement élus); la politique des comtes de Provence a été en général de favoriser les consulats de montagne pour désagréger la puissance de la féodalité. C'est pourquoi le bayle est agrégé aux consuls, ce qui permet au comte de Provence de s'introduire dans les communautés où sa souveraineté est mal assurée.

Il faut toutefois noter l'importance croissante des syndics qui sont élus pour représenter la communauté dans des cas bien précis; en 1265, ils sont élus le 21 Septembre pour défendre Tende dans un conflit avec les hommes de La Brigue. Nous en avons un autre exemple, le 3 Octobre 1266, où «les hommes de l'Université de Tende, rassemblés au lieu habituel par la voix d'Étienne, le crieur,... firent, constituèrent et même ordonnèrent... Ardisson Daniel, notaire... leur syndic, plaideur et défenseur desdits hommes ou de la dite université dans la cause ou les causes qu'agitent les Hommes ou l'Université de Limone» 170 hommes de Tende sont présents. Le nombre des syndics n'est pas encore fixe, tantôt un, tantôt deux.

LE RETOUR DES COMTES ET LEUR MAINMISE SUR LA CHARGE DE PODESTAT :

Le retour des comtes de Vintimille consacre la fin du Consulat et inaugure une politique d'emprise seigneuriale sur la communauté. Ils rentrent en possession de leurs droits tels qu'ils sont définis dans le procès de 1282. Tende devient la résidence principale des comtes. Le Parlement de Tende et de La Brigue se réunit le 15 Juin 1270 à Bergegio (St. Dalmas-de-Tende); il s'agit de la réunion générale des hommes libres, c'est à dire qui ont droit à la libre discussion et qui sont propriétaires. Les droits des Universités sont réaffirmés; elles ont le droit de défendre leurs franchises, en obéissant cependant aux comtes pour tout ce qui concerne l'autorité féodale et la Seigneurie. Ce traité est ratifié le 20 Juin par les syndics et le 25 par le comte Pierre Balbo 1er. Sans doute, avec le retour de son Seigneur qui revient en vainqueur, la Communauté a senti le besoin d'affirmer ses libertés. Le 8 Juin 1271, le Parlement se réunit de nouveau et fixe le nombre des syndics à deux; de plus, toute charge est désormais annuelle et réservée aux hommes de Tende et de Briga à leurs descendants. Il y a sans doute contestation entre la Communauté et le comte car, par sentence du 30 Septembre 1274, les comtes Pierre Balbo 1er et Guillaume Pierre 1er reconnaissent à l'Université le droit d'élire ses consuls et ses officiers de justice. Ainsi, les libertés de la Communauté semblent être sauvegardées et reconues par les comtes.

La grande réussite des comtes est de parvenir à se faire nommer podestats de Tende. Le 21 Octobre 1285, nous trouvons le «Seigneur Pierre Balbo, Comte de Vintimille, Podestat de Tende». Ainsi, Pierre Balbo 1er devient le chef de la communauté. C'est un événement important car il marque la fin d'un système où la Commune était une association semi-privée. Le podestat se trouve être l'aboutissement d'un long processus de séparation du droit privé et du droit public. C'est une étape, un changement dans les institutions, le moyen qu'ont trouvé les Seigneurs pour s'emparer de la direction de la Communauté, pour supprimer et amoindrir ses libertés, par trop gênantes pour le régime féodal. Cette institution nouvelle est le passage de la Commune à la Seigneurie. Le comte Jean Lascaris prend la suite de son oncle, il parvient à se faire nommer podestat le 18 Janvier 1290 avec le pouvoir d'élire les consuls et tous les autres officiers. Mais cela n'a pas dû être aisé, car la Cour Royale d'Aix rend une sentence le 5 Février 1301 pour reconnaître au comte Jean le droit d'encaisser les amendes judiciaires et de recevoir 100 livres de Gênes pour son salaire de podestat. La Communauté lui reconnaît le droit d'élire les consuls et les officiers de justice le 5 Février 1302. C'est la fin des libertés communales; le comte possède le pouvoir absolu: il a le pouvoir militaire et la haute justice par droit féodal, le pouvoir administratif et judiciaire lui revient en tant que chef de la Communauté. Bien qu'annuelle théoriquement, la charge de podestat va être exercée par les comtes pratiquement tout le temps, parce qu'ils sont créateurs de la Commune. Dans l'acte du 18 Octobre 1323, les syndics de 1322, Jean Bosius et Antoine Vernacanus reconnaissent être débiteurs du comte Guillaume Pierre II devant le notaire Jean Cassada «exerçant le pouvoir à Tende pour le Seigneur Comte comme Vice-Podestat». En fait, la Communauté doit 1.668 l. à la famille Daniel: 1.100 l. à Ghigliano, 268 l. à ses fils Michel et Gabriel, et 300 l. à ses frères Rainier et Guillaume; or, le 26 Janvier, le Comte a condamné Michel, Gabriel, Rainier et Guillaume Daniel «pour leurs délits», chacun à 2.000 l. d'amende. C'est ainsi que la Communauté se retrouve débitrice du comte.

Comme la Communauté ne peut payer ces 1.668 l, voici ce qui est décidé ce 18 Octobre 1323 :

«Il a plu aux hommes du-dit Conseil ou Parlement, que les Syndics en nom et place de la dite Communauté et Université, du mieux et du plus sûr qu'ils pourront, obligent de façon irrévocable et remettent au prédit Seigneur Comte, présent, écoutant et recevant, pour gage et en hypothèque, en particulier et en général, toute la juridiction, tout pouvoir et droit qu'a ou peut avoir la dite Communauté de quelque façon sur la terre de Tende, tant en personne qu'en objets, dans les alpages ou les pâturages dans tout le territoire. Les Syndics, par la volonté et l'assentiment des hommes du Conseil ou du Parlement prédit, obligèrent toute la juridiction et tout droit au dit Seigneur Comte, comme il est déclaré ci-dessus, constituant désormais le Seigneur Comte, leur Podestat et Recteur perpétuel, en son nom et pour ses héritiers, promettant les dits Syndics de respecter la susdite obligation... Promettant aussi les dits Syndics, en nom et lieu de la Communauté... au prédit Seigneur Comte, présent et recevant, et par solennelle stipulation, de donner comme salaire et en nom de salaire, pour l'office de Podestat de la prédite terre, et de payer perpétuellement 100 l. de Gênes chaque année à la St.Michel... de telle sorte que le Seigneur Comte aie, tienne et possède la dite charge de Podestat et toute la juridiction et fasse ce qu'il veut des droits engagés, jusqu'à ce qu'il soit intégralement remboursé des sommes susdites...»

Par ce biais, le comte s'installe dans sa charge de podestat qui commence le 30 Septembre de chaque année. Comme le comte possède maintenant des sources de revenu de la Communauté, le remboursement va être lent. Le 25 Janvier 1331, «l'Université et le Parlement des Hommes de la Ville de Tende étant réunis sur le pont du-dit lieu, suivant la coutume, par autorité, licence et mandat de l'Eminent Seigneur Guillaume Pierre Lascaris, Comte de Vintimille, Seigneur et Podestat du-dit lieu de Tende», le notaire Guillaume Guisurfus et Ardisson Planea sont nommés «Syndics et Procureurs



Vestige de l'enceinte fortifiée de Tende: la porte de la rue Cotta, sur la route de Nice. Collection Michel BRAUN

de l'Université, spécialement pour trouver de l'argent pour la dite Université, jusqu'à la quantité ou somme qui leur plaira... et surtout... pour payer le Seigneur Comte susdit, 170 l. pour son salaire de Podestat du-dit lieu de Tende...»

Un autre acte du 28 Janvier, sur le même parchemin, est la promesse solennelle à Guillaume-Pierre II de lui payer ces 170 l. de Gênes «pour salaire de Podestat du dit lieu de Tende, terminé en 1330. Indiction XIII, en la fête de St.Michel du mois de Septembre». La Communauté doit avoir réussi malgré tout à rembourser ce qu'elle doit au comte, car le 3 Juin 1345, les syndics de Tende achètent à Guillaume Pierre II une vaste forêt entre le territoire de La Brigue, la rivière Negrone et le col Perdigada pour 400 l. de Gênes. Et le 2 Novembre 1393, Pierre Balbo II reconnaît avoir reçu 1.000 l. de monnaie de Tende que lui devait la Communauté.

A cette époque, ce qui avait été dit une fois, n'avait pas de raison de ne plus être. Comme le dit Marc Bloch: «Tout acte une fois accompli, ou mieux, trois, quatre fois répété, risquait de se muer en précédent: même s'il avait été, à l'origine, exceptionnel». Je crois que c'est le cas pour cette charge de podestat qui, normalement, devait être temporaire et qui se trouve accaparée par les comtes. Cela va être à l'origine d'un conflit assez grave entre les seigneurs et la Communauté, car cette dernière ne se résout pas à perdre ses libertés et se révolte contre Pierre Balbo II. Gioffredo parle d'émeutes contre les comtes en 1402. Toujours est-il que les deux parties arrivent à composition devant le juge Jean de Conflans, Chancelier de Savoie, qui rend sa sentence le 24 Novembre 1403. Pour échapper à l'arbitraire des comtes, la Communauté s'est adressée au gouverneur de Nice, plutôt qu'à la Cour Royale d'Aix, trop lointaine et sans doute trop favorable aux comtes. Cette sentence reconnaît à Pierre Balbo II le droit de nommer le podestat, les consuls et les autres officiers de justice, tandis que le «lus boscandi, acquandi et pascolendi» est réaffirmé par la Communauté. Il faut penser que Pierre Balbo II avait essayé de revenir sur les antiques franchises de 1002 pour mettre la main sur les pâturages et leur revenu très lucratif. La libre disposition de son terroir est réaffirmée à la Communauté. Cette sentence est confirmée le 12 Mars 1404: la Communauté de Tende prête hommage de fidélité à Pierre Balbo II qui renonce à quelques droits et reconnaît les prérogatives de l'Université, telles qu'elles sont décrites dans l'acte du 5 Février 1302. La Communauté approuve et reconnaît au comte le droit de nommer le podestat et les magistrats, suivant ce même acte de 1302. Nous trouvons ici le premier exemple d'hommage, mais cet hommage devait déjà exister auparavant; il sera prêté aux successeurs de Pierre-Balbo II lors de leur avènement. Il faut noter que le comte a réussi à mettre la main sur la justice. Ce différend est réglé, surtout quand, le 16 Décembre 1427, «les Magnifiques et

Puissants Seigneurs Luquin, Jean, Antoine et Thomas», fils de Pierre Balbo II, reconnaissent avoir reçu «ce certain débit de 2.000 l de monnaie courante dans le lieu de Tende, que l'Université et la Communauté de Tende étaient tenues de payer et de donner au Magnifique Seigneur Pierre Balbo, comme en fait foi le parchemin écrit de la main de François Audoni, notaire public de La Brigue... et par cette sentence autrefois rendue par le Seigneur Jean de Conflans, autrefois gouverneur de la Ville de Nice en Provence. Et c'est pourquoi les Seigneurs Luquin et Thomas, en leur nom propre et au nom et place des dits Seigneurs Antoine et Jean... en vérité reconnurent publiquement avoir reçu paiement intégral de tout le dû et de toutes et de chacune des choses, auxquels cette Université était tenue en vigueur des dits parchemin et sentence». Ce qui prouve bien que les seigneurs ont profité de l'argent à eux dû par la Communauté, pour se faire concéder cette charge de podestat et le droit de nommer les magistrats. Une sorte de statu-quo est ainsi fixé: statu-quo consacré par les Lettres Patentes du Roi René de 1437 qui confirment les droits, prérogatives et libertés de la Communauté et de ses seigneurs. De même, Marguerite del Carretto, pour s'assurer la fidélité de ses sujets de Tende, confirme leurs privilèges et leurs statuts en 1474. Le seigneur et sa communauté sont liés par une sorte de contrat tacite: la Communauté prête hommage au seigneur qui lui reconnaît ses libertés, statuts et privilèges. Après la sentence de 1404, il ne semble pas que les comtes aient encore été podestats; du moins, on n'en trouve plus mention. De toute façon, ce n'était plus fort nécessaire puisque l'exercice de la justice est parvenu entièrement aux comtes.

RELATIONS NORMALES :

Il arrive souvent que la Communauté s'adresse au comte pour qu'il arbitre ses différends avec les communautés voisines. L'exemple le plus significatif date du dimanche 12 Juin 1295: «Jean Chanea et Gandulfo Corvesius, Syndics de la Commune et des Hommes de Tende, d'une part; Guillaume Tosello et Jean Guisulfo, Syndics de la Commune et des Hommes de Limone au nom de cette Commune et des Hommes du dit lieu de Limone, d'autre part, firent un compromis l'un envers l'autre en la personne du Magnifique Seigneur Jean Lascaris, Comte de Vintimille en tant qu'arbitre, juge-arbitre et amiable compositeur de tous leurs discordes, conflits, questions, controverses et causes, passés, faits et perpétrés, agités ou à agiter et qui ont été agités et entrepris entre les parties jusqu'au jour du compromis».

C'est assez compréhensible puisque Jean Lascaris est à la fois Seigneur de Tende et de Limone et qu'il est mieux placé que quiconque pour un tel arbitrage. La plupart du temps, l'arbitrage seigneurial est requis pour les conflits avec Limone, mais il arrive qu'il ait lieu pour d'autres communes: ainsi, le 20 Mars 1465, la Communauté «va à l'arbitrage du Comte» pour un différend avec La Brigue. Parfois il arrive au comte d'agir au nom de la Communauté et de la représenter dans la conclusion d'accords, en majeure partie commerciaux.

L'étude des livres communaux apporte la meilleure vision que l'on peut avoir des relations entre la Communauté et son Seigneur. Il y a une étroite interdépendance entre les deux parties; il serait d'ailleurs plus juste de dire qu'il y a étroite dépendance de la Communauté envers le seigneur: celui-ci est en effet omniprésent. Le poids du pouvoir seigneurial est tel qu'il écrase la vie communale de sa puissance. Il apparaît ainsi que, dans l'esprit des gens, le seigneur est non seulement nécessaire, mais indispensable à la vie quotidienne. Du fait qu'ils sont soumis au régime féodal, ils ont une mentalité de sujets fidèles; ceci est d'ailleurs bien signifié dans certaines expressions des notaires de la Communauté: «... Il fut ordonné, vu les Lettres de ce Magnifique Seigneur, Notre Comte, auquel il est digne d'obéir et de se soumettre...» (18 Septembre 1471).

Le seigneur est d'ailleurs conscient de cette soumission et il en profite pour obtenir ce qu'il veut; ainsi, le 22 Mai 1463 : «Le Seigneur Vicaire dit et proposa que le Magnifique Seigneur, Notre Seigneur le Comte de Tende, etc, remercie les hommes de leur bonne volonté, qu'ils ont et eurent toujours

envers lui; cependant, si cela leur était agréable et si le Conseil le voulait, étant donné que d'autre part le Conseil doit chercher de l'argent, qu'ils lui en cherchent et trouvent avec diligence le moyen d'avoir cent ducats... Il fut ordonné qu'ils le feront et qu'ils veulent faire tout ce qui plaît à notre dit Seigneur.»

Le Conseil ou le Parlement sont toujours réunis par mandat du comte ou de son représentant, généralement le vicaire ou le «lieutenant» du vicaire, ou alors, s'il n'y a pas de vicaire nommé, par un membre de la famille ou un familier du comte. Parfois, le Conseil se réunit à la cour du vicaire ou de son lieutenant, «lusreddens» du lieu. Prenons quelques exemples au hasard :

- 20 Septembre 1462: «Le Conseil rassemblé par mandat de l'Excellent Seigneur Jacques Fenoglio, Vicaire de Tende».
- 5 Décembre 1462: «Le Conseil réuni par mandat du Magnifique Seigneur notre Seigneur Comte, à la Cour du Seigneur Vicaire Jacques Fenoglio appelé par le nonce Jean Mascarellus et au son des cloches».

- 10 Mars 1464: «Le Conseil des Hommes de Tende étant rassemblé par mandat du Seigneur Jacques Fenoglio, Vicaire et Châtelain du château et de la ville de Tende».

- 6 Décembre 1470: «Le Conseil réuni par mandat de Dominique Guidi, Syndic, notaire et Lieutenant du Vicaire».

- 9 Février 1472: «Le Conseil étant rassemblé à la Cour de l'Éminent et Respectable Seigneur Manuel Lascaris des Comtes de Vintimille, Chevalier de Jérusalem».

- 10 Janvier 1473: «A la Cour du Seigneur Étienne Lavagna, pour notre Comte».

- 24 Août 1474: «En plein et Général Conseil des Hommes de Tende... rassemblé en présence du Magnifique Seigneur Thomas Lascaris des Comtes de Vintimille, Seigneur Gouverneur du dit lieu et de toutes les terres du Magnifique Seigneur Jean Antoine, son neveu, Comte de Vintimille, de Tende et du Maro, etc».

Il arrive qu'il n'y ait pas de vicaire; la Communauté demande alors au comte de lui en nommer un. C'est ce qui arrive le 9 Février 1472 où «il fut ordonné que les Syndics et deux ou trois qui seront élus, aillent chez le Magnifique Seigneur notre Comte et demandent un Vicaire qui soit bon et suffisant pour régir Tende».

La dépendance envers le seigneur est telle que, pour la plupart des décisions à prendre, mêmes minimales, on va consulter le comte pour avoir son avis, même s'il est absent de Tende et réside au Maro, par exemple. Quand il faut décider quelque chose, le Conseil délègue deux ou trois hommes, en général les syndics, «pour voir le comte et parler avec lui». C'est la formule la plus souvent employée avec: «prendre son conseil et voir ce qu'il faut faire». En pratique, cela permet au seigneur d'être le chef incontesté de la Communauté. Il est consulté sur pratiquement tout ce qui concerne la vie quotidienne, même sur l'exploitation du sol: le 2 Décembre 1488, le Conseil «requiert le Magnifique Seigneur Comte de Tende qu'il daigne à sa magnificence de donner son autorité pour la division de la Panice, Lobaira et de la Béonia... afin que chacun ait sa part, sans autre délibération».

La Communauté compte sur l'autorité inhérente du comte pour donner du poids à ses décisions. Ainsi, le 20 Juin 1479, les syndics demandent à la comtesse Marguerite d'intervenir pour que les portes de la ville soient bien gardées; ceci afin d'éviter l'épidémie qui sévit en Provence et sur la Riviera. Tende compte aussi sur la représentativité du comte pour obtenir des avantages divers, pour l'achat de grains par exemple. Le 2 Septembre 1464, «Il fut ordonné que dans le dit Conseil, que l'un des Syndics anciens et l'un des modernes, doivent aller chez notre Seigneur le Magnifique Comte de Tende au Maro pour lui porter de l'argent et pour lui parler pour avoir, par sa médiation, des grains des Hommes de Triora».

Le comte en arrive ainsi, parfois, à agir avant d'être sollicité par la Communauté, et alors, celle-ci s'empresse d'approuver: le 11 Avril 1472, les syndics «doivent consulter les conseillers pour savoir s'ils veulent un maître d'école, surtout

que maître Iohanino Guisurfi a été pressenti par le Seigneur, et qu'il est nécessaire pour le lieu d'avoir un maître d'école... Étant donné que le Magnifique Seigneur, notre Comte a parlé avec maître Iohanino Guisurfi et comme il a déjà conclu ou presque, que les Syndics avec Barthélémy Cassio, Antoine Corvesio Berreta, Pierre Conti, Jean Gato et Raymond Brocheri aillent chez ce Seigneur Comte et concluent du salaire de maître Iohanino Guisurfi».

Mais, en général, la Communauté s'adresse au comte pour obtenir par son entremise des privilèges ou des confirmations de privilèges; c'est à dire pour les relations avec les puissances étrangères: la Chancellerie de Savoie ou la Cour Royale d'Aix. Le 8 Mai 1463, le Conseil demande au comte s'il peut envoyer un de ses serviteurs avec un homme de la Communauté à la Cour Royale pour régler les querelles faites aux hommes et leurs troupeaux qui ont été pillés au passage de Monaco. Plus importante encore est l'aide demandée au comte Honoré au sujet des dîmes; le 26 Septembre 1471, «il fut ordonné dans le dit Conseil, que si c'est possible, nous trouvions un moyen d'obtenir un privilège du Très Saint Pape à Rome, du Très Révérend Seigneur, notre Évêque de Vintimille, pour déclarer par Privilège Papal avec l'accord du prédit Seigneur Évêque, qu'au sujet des dîmes, la Communauté doit seulement payer 28 florins et 2 rubs de fromage suivant la coutume. Pour cela, que le Magnifique Seigneur, notre Seigneur ait connaissance et audience avec le prédit Très Saint Pape et le Seigneur Évêque».

Si le comte est consulté pour de nombreuses affaires, il arrive aussi que ce soit le comte qui donne son avis ou rappelle à l'ordre la Communauté. Un nouvel aspect de la personnalité des comtes est ainsi révélé. Parfois, la Communauté et le Conseil semblent ne pas prêter grande attention à ce dont ils devraient s'occuper; le comte intervient alors dans l'intérêt de la Communauté. Ainsi, pour la reconstruction de l'Église de Notre-Dame du Bois qui traîne depuis plusieurs années, c'est le comte qui doit secouer le Conseil pour aboutir à une décision. Le 15 Novembre 1462, le syndic Guidi Rolandi déclare «que souvent et très souvent le Magnifique Seigneur Comte de Tende, avec plusieurs et diverses personnes, furent et restèrent à aviser de la façon et de la forme pour réédifier et couvrir les chapelles de la grande église du lieu. Pour cela, plusieurs façons furent proposées, c'est à dire que les uns disaient que le toit et la couverture de cette église et des chapelles devaient être faits en une voûte, les autres en deux, chacun donnant son opinion», le Conseil remet «totalement de haut en bas, toutes choses à la délibération et à la décision du Magnifique et Puissant Seigneur, le Comte de Tende et aux Syndics et aux Massari de l'Église». C'est ainsi que fut décidé le plan final de reconstruction. C'est aussi le comte Honoré qui doit proposer le 28 Février 1463 la réparation de la Place Trabe aux syndics; il précise d'ailleurs qu'en son absence, cette réparation sera surveillée par sa femme Marguerite et par le vicaire. Comme quoi, il ne devait pas faire une grande confiance aux syndics pour cette opération.

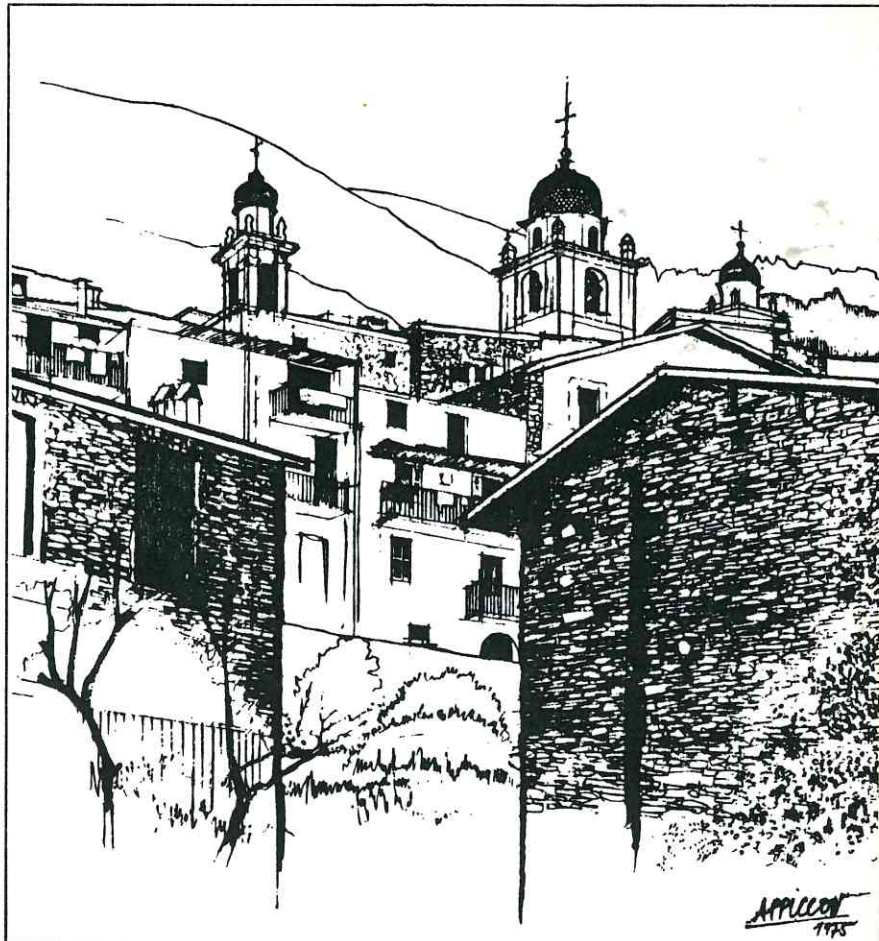
La défense des forêts est aussi une des préoccupations des comtes qui essaient de les préserver d'une exploitation abusive et sans doute désordonnée. Pourtant, l'exploitation des bois est un privilège communal et ce devrait être aux syndics à intervenir pour faire respecter les statuts. Ce n'est pas le cas, à part les statuts proprement dits, sur quatre mesures prises pour la protection des bois, deux seulement sont dûes aux syndics. La première fois, le 10 Juin 1473, où «il est parvenu aux oreilles du Magnifique Seigneur, notre Comte, que quelques uns avaient défriché et dépeuplé des bois situés en de nombreux endroits du territoire contre la forme des Chapitres... et pour savoir la vérité, il requiert que l'on élise quatre hommes probes». La deuxième fois, le 9 Août 1478: «Item le dit Syndic proposa, à la demande de la Magnifique Dame, la Comtesse, que les forêts de tout le territoire de Tende, sont détruites, défrichées et dépeuplées par diverses personnes contre la forme des Chapitres de Tende», le Conseil décide de faire respecter «la juste forme des Chapitres, tant pour le Seigneur que pour la Communauté». Il est vrai que les comtes doivent aussi possé-

der des bois et qu'ils cherchent à les protéger, en même temps que ceux de la Communauté. L'intervention du comte Honoré pour faire respecter les chapitres de la pêche, le 28 Octobre 1473, est plus désintéressée: «Le Magnifique Seigneur Comte, notre Seigneur, s'est vivement plaint de ce que des étrangers pêchaient dans les eaux de Tende et vendent les poissons». Le Conseil rappelle alors que ceux qui ont obtenu les rivières en adjudication ne peuvent s'accorder avec des étrangers.

Le 28 Octobre 1482, «le peuple est mécontent» et proteste contre la gestion financière des syndics. La comtesse Marguerite intervient: «Cette Magnifique Dame veut avoir les comptes des Syndics de Tende et voir les revenus et les dépenses faites au nom de la Communauté par les Syndics passés depuis environ dix ans». Cinq hommes sont élus pour vérifier la gestion et Antoine Cassius est délégué auprès de la Cour de la Comtesse. Le 3 Novembre, la comtesse réclame encore les comptes et demande où sont les 700 florins pour lesquels les syndics ont engagé les forêts, ceci pour le magasin de grains. En fait, seulement 250 florins sont allés au magasin et c'est pour cela que le peuple proteste.

Une certaine bienveillance envers leurs sujets anime les comtes, bienveillance que l'on retrouve dans le testament du comte Honoré, lequel lègue 50 florins à six pauvres filles à marier en tant que dot, ou alors, si elles le préfèrent, elles seront éduquées au château de Tende. C'est relativement généreux, si l'on considère que le comte lègue 100 florins à sa fille Françoise et 25 florins à ses soeurs.

Les clochers de la collégiale, des deux chapelles de Pénitents, et les toits de Tende...
Dessin André PICCON



Le plus souvent cependant, les relations entre Communauté et seigneur tournent autour de l'argent dû au seigneur, soit pour ses droits, soit pour l'argent qu'il a avancé à la Communauté dont il est l'un des principaux crédeurs. D'une part, le comte réclame son argent, d'autre part, la Communauté est la plupart du temps à court d'argent. Elle cherche alors à récupérer l'argent de ses débiteurs «pour faire quelque débit au Magnifique Seigneur Comte, Notre Seigneur» (26 Novembre 1469). Comme le comte vend aussi du grain à la Communauté, cela augmente la dette de la commune. Le 27 Octobre 1471, le comte a réclamé «iam saepe» son argent; le Conseil décide «que pour satisfaire et payer le Magnifique Seigneur notre Comte, les syndics retiennent tout l'argent qu'ils pourront et exigent de leurs débiteurs toutes les sommes qu'ils pourront». Parfois, ces remboursements sont un peu trop lents au gré du comte qui sait se montrer brutal pour exiger son dû: le 7 Février 1466, «en plein Conseil des Hommes de Tende, par proposition faite par le Syndic Dominique, molesté par le Seigneur Comte pour l'argent qu'il doit recevoir; le Vicaire du dit lieu étant présent, il fut décidé que les débiteurs des Syndics et de la Commune soient appelés pour payer sur leurs biens». Une autre fois, le 3 Mai 1458, les syndics déclarent que le comte veut être payé «ipsi Sindici non habunt pecunias pro eidem Domino satisfaciendo» et le comte menace de les tenir emprisonnés jusqu'à ce qu'il soit entièrement remboursé. Si l'on excepte ces quelques accrocs, les relations entre la Communauté et ses seigneurs sont donc assez normales.

DIFFICULTÉS AVEC JEAN ANTOINE II :

C'est seulement avec le dernier des Lascaris, Jean Antoine II, que les choses se gâtent. Il semble que le comte n'ait plus joué le jeu et que le statu-quo des relations se soit parfois envenimé. Ceci sans doute parce que Jean Antoine II avait un caractère indépendant et autoritaire. Ses prédécesseurs, même s'ils étaient les maîtres absolus, étaient diplomates et employaient les formes requises dans leurs relations avec la Communauté; c'est à dire qu'ils prenaient soin de la consulter, ou du moins de lui demander avec précaution ce qu'ils désiraient. Peut-être aussi le Comte avait-il essayé de remettre en vigueur des droits plus ou moins tombés en désuétude. Toujours est-il que l'impression qui domine est que Jean Antoine II a été un seigneur plus dur que ses prédécesseurs.

Le premier conflit remonte au 12 Mars 1489, Jean Antoine II trouve qu'il y a trop de vols (in villa Tende ne fiant tanta furta), aussi voudrait-il renforcer la garde «per villam Tende post campanam usque ad matutinam». Le Conseil répond que «les Campari (gardes) font leur office suivant la forme des Chapitres et que la Justice agit contre les malfaiteurs»; en conséquence, le Conseil «requiert et supplie Notre Magnifique Seigneur de Tende qu'il lui plaise de nous tenir fermement dans l'état où nous ont tenu ses prédécesseurs», sous entendu, qui respectaient les chapitres de la Communauté. Un an plus tard, le comte fait proclamer que l'on ne peut vendre un troupeau à quelqu'un d'autre que lui, et il interdit la pêche dans les rivières; le Conseil réagit le 30 Août 1490, il considère que «ceci est énorme et contraire aux libertés publiques et au grand dommage des pauvres», par conséquent «pour que personne n'ait à en pâtir, il faut chercher le meilleur moyen de s'opposer et de résister» à une telle décision. Six hommes sont élus pour aller voir le Comte et le «raisonner», «en lui demandant humblement de ne pas procéder contre nos Statuts et Libertés, c'est à dire qu'il doit les observer et les maintenir comme firent ses prédécesseurs».

Peu auparavant, il y avait eu un conflit entre le comte, la Communauté et les bouchers. Le 26 Décembre 1489, Jean Antoine II demande à la Communauté si c'est elle ou les bouchers qui doivent lui fournir de la viande. Une députation va humblement lui demander de reconsidérer ce conflit et lui dire «qu'il n'exige pas de ses sujets plus que ce qui lui est dû et juste». Ce conflit dure plusieurs années. En effet, le 2 Mai 1291, le comte demande de l'argent à la Communauté pour payer les bouchers. Le 29 Juin, les syndics se plaignent «d'être

continuellement molestés par les bouchers pour les viandes du Magnifique Seigneur Comte». Le comte a renvoyé les bouchers aux syndics pour le paiement de la viande qu'il a pris chez eux, sans payer, et les bouchers n'ont pas osé refuser. Le 3 Juin 1492, Jean Antoine II réclame encore de l'argent pour payer la viande «qu'il a pris chez les bouchers». Or, il a été payé à la St. Michel de 1491; les syndics vont le voir pour lui dire «qu'il a déjà reçu et qu'il cesse de demander». Après cela, le comte ne demande plus d'argent pour les viandes. Ce qui est arrivé, c'est que la Communauté devait de l'argent au comte, et pour le rembourser, elle lui a donné en garantie ou en remboursement la libre fourniture en viande chez les bouchers pendant un certain laps de temps. Au terme du remboursement, le comte a continué à se servir gratuitement chez les bouchers, essayant ainsi de transformer en droit une tolérance temporaire.

En même temps, le comte tente de régler la vente de l'avoine et du foin, en déclarant que sa permission doit être demandée pour de telles ventes. Le 29 Septembre 1491, après avoir reçu le curé-prévot Bernardin, le vicaire Jean Cotta, les syndics modernes et anciens, le comte autorise la vente libre du foin et la vente de l'avoine, mais seulement aux gens de Tende. En 1492, le comte interdit de nouveau la vente de l'avoine sans sa permission. Le 28 Octobre, des hommes sont élus pour aller lui dire «que la Communauté n'a pas assez avec son avoine, et qu'une résistance s'est faite contre sa proclamation, de sorte que la Communauté n'y consent pas». Cette querelle s'éclaire en 1494, le comte semble alors vouloir se réserver le monopole de la vente et de l'achat de l'avoine.

Le 19 Juillet, deux ou trois hommes sont élus pour aller voir le comte, «au sujet de la querelle sur la vente de l'avoine, vu la proclamation faite de la part du Magnifique Seigneur déclarant que personne ne peut en vendre ou en acheter, si ce n'est à lui, sous peine mentionnée dans la proclamation». En fait, on ne peut savoir si ce monopole est réellement un droit seigneurial ou s'il s'agit d'une exaction imposée par Jean Antoine II.

Deux faits sont encore plus manifestes et révélateurs du peu de cas que fait Jean Antoine II des libertés et statuts de Tende. Le 20 Octobre 1493, Barthélémy Guido, maître Jean Caxoti et Conrad Daveti viennent se plaindre devant le Conseil: ils ont loué la bandite Granile et ils y ont trouvé les moutons du comte en train d'y paître. Seul le comte, en se mettant au-dessus de la loi, pouvait se permettre de rentrer dans un pâturage mis en défens, sans encourir les peines prévues. Enfin, le 4 Avril 1496, le comte demande à la Communauté si elle peut payer le voyage de Jean Cotta jusqu'en Aix, alors qu'il l'envoie pour son propre compte.

Le récit de ces exactions montre bien l'importance du seigneur dans la vie communale. Son pouvoir seigneurial sur la ville le place au premier rang, c'est cela qui lui permet de prendre une place chaque jour plus importante dans la Communauté. Même s'il respecte les institutions, c'est en fait lui le véritable chef de la Communauté qui se plie toujours à ses avis et à ses décisions. Je crois que l'on peut mesurer la patience et le degré de soumission de la Communauté grâce à ses avatars avec Jean Antoine II. Il n'y a jamais de révolte ouverte contre lui, la Communauté cherche à le raisonner et le considère toujours comme son seigneur et intercesseur privilégié auprès de la Savoie, et aussi comme le seul personnage à pouvoir donner «force de loi» aux décisions du Conseil.

Si l'histoire du Comté de Vintimille est l'histoire d'une «peau de chagrin», dont l'aboutissement est le Comté de Tende, on peut dire que les relations entre la Communauté et le seigneur forment aussi une peau de chagrin: la perte progressive des droits et prérogatives de l'Université, le passage d'une commune quasi libre à une Seigneurie. Cette Seigneurie a établi un «modus vivendi» entre le seigneur et la Communauté; d'un côté, des droits, de l'autre, des statuts reconnus par le seigneur. L'emprise du pouvoir seigneurial a permis cette évolution qui a pour aboutissement la mainmise du seigneur sur la direction de la Communauté.

MORIGNOL: LE DERNIER TROUPEAU

Michelle LANTERI

Fort heureusement, il existe encore dans notre haut pays quelques êtres d'exception qui continuent d'incarner la tradition. J'en veux pour exemple notre chère Louise BASSO, la gardienne de Morignol. Grâce à elle, notre hameau n'a pas renié son passé.

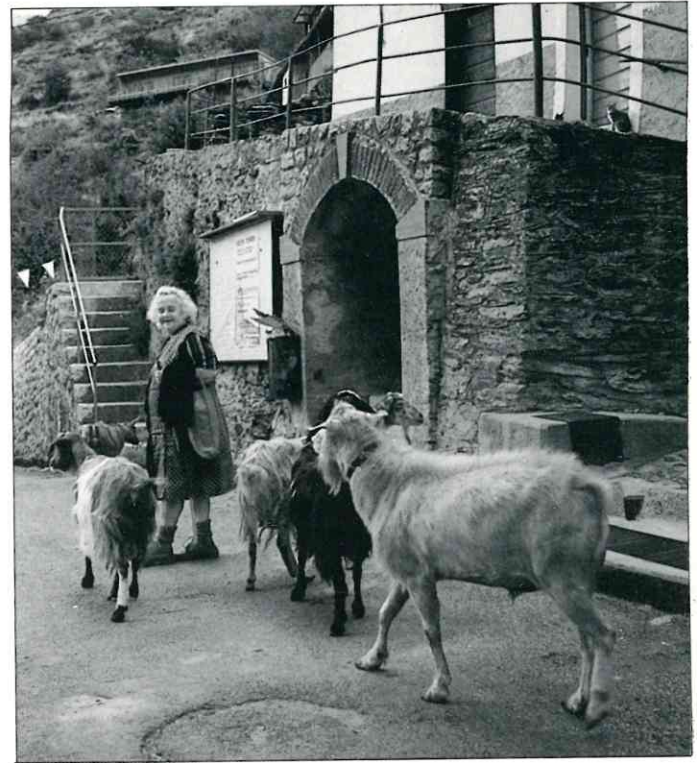
Née PASTORELLI, nom de famille qui évoque étymologiquement le pâtre ("pastore"), Louise descend de toute une lignée de vrais Brigasques originaires du hameau de Carnino. Installée dans la commune depuis toujours, elle perpétue avec une joie rayonnante l'image de nos ancêtres, qui furent pour la plupart des bergers.

Il vous arrivera de la croiser, dès que la belle saison s'annonce, à l'Ugàï ou sur le sentier des Amarines, où munie de son bâton elle égrène son petit troupeau de chèvres. Elle connaît chacune d'elles comme vous, gens de la ville, connaissez votre chien, votre chat ou votre canari. Elle appelle ses protégées par de jolis noms et apprécie leurs différences de caractère. Les chevrettes lui répondent, et ce dialogue entre Louise et ses bêtes est des plus émouvants.

Lorsque l'abrupt du ravin se fait impressionnant, le troupeau attend son guide pour un réconfort avant de s'engager sur la pente. Je ne vous surprendrai pas si je vous révèle que Louise est véritablement malade à l'idée d'être obligée de se séparer d'un chevreau... Quelle vision idyllique lorsque vous rencontrerez notre bergère assise sur une "bouda" dans un pré, tricotant mais surveillant comme une mère, attentivement, ses ouailles qui se frottent aux ronces ou broutent l'herbe fraîche.

Louise est d'une discrétion exemplaire, et je l'ai même vue, pour éviter de traverser le village, faire un grand détour. Il ne faut pas gêner ces "gens de la côte" aux narines si sensibles... A mon avis, elle a bien tort, car c'est nous qui devrions réclamer qu'elle vienne parfumer les ruelles du hameau. En effet, où sont les odeurs d'antan? Que reste-t-il des foins, du blé, des mulets, des moutons et des chèvres, de tout ce qui nous a pétris pendant des siècles? Des crottes de chiens et de chats, des mégots de cigarettes, des papiers de chewing-gum et de bonbons, des relents d'essence...

Je ne cesserai pas de la remercier de faire revivre ainsi ce passé si cher à mon cœur? Comment peut-on séjourner à Morignol sans apprécier ce bonheur? Car il s'agit véritablement d'un bonheur. Nos jeunes enfants de la ville ont ici encore la chance d'assister à la rentrée du troupeau. Il faut surprendre sur leur visage la joie immense de découvrir la chèvrerie à peine éclairée qui sent bon le fumier et le foin séché, de voir Louise traire ses bêtes ou encore de regarder le chevreau têter sa mère, et même de



tenir une chevrette dans les bras. L'enfant est ainsi transporté dans un monde imaginaire, dans un conte.

Et je redis merci à Louise pour ce bonheur qu'elle nous procure avec tant de gentillesse et de simplicité. C'est qu'il lui en faut du courage et de l'amour pour maintenir son petit troupeau en bonne forme! Ce qui peut ne sembler qu'une petite occupation demande en réalité beaucoup de travail et d'attention. D'ailleurs, Louise ne chôme pas: toujours affairée aux foins, au bois ou à la cuisine, d'où s'exhalent les odeurs familières de "sugeli" ou de tourte, cette femme authentique et combien sympathique réserve toujours quelque parole aimable aux uns et aux autres.

Mais la plus belle image que retiennent mes yeux lorsque je suis à Nice et que je pense à Morignol, c'est une silhouette se détachant comme une ombre chinoise sur le ciel bleu et doré du couchant: notre mascotte, suivie de sa troupe bélante. C'est là toute la nostalgie de notre passé!

* * * * *

MOULINET: RESTAURATION DU CADRAN SOLAIRE

Nicole et Maurice FAYET

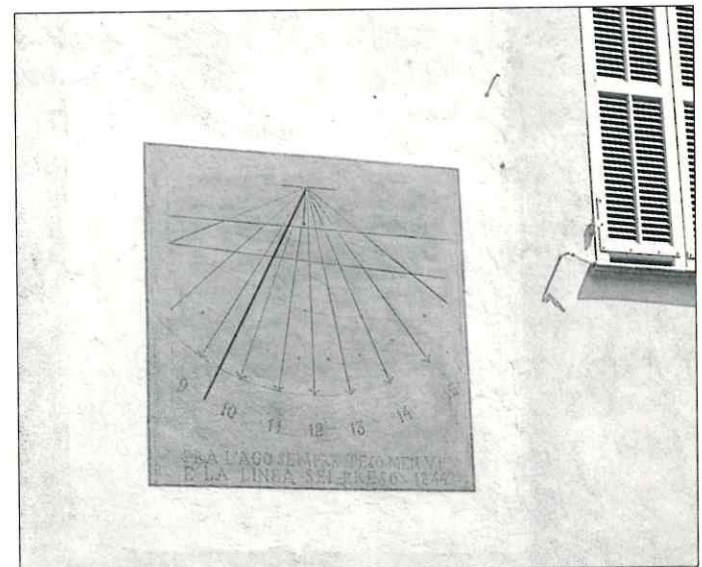
Dans "Le Haut Pays" n°10, nous avons lancé un appel à tous les lecteurs: le cadran solaire de notre village était en péril. Nous souhaitions alors retrouver la maxime inscrite au bas de ce cadran, et dont seules quelques bribes apparaissaient encore.

C'est aujourd'hui chose faite. Une restauration fidèle de l'oeuvre vieille de 145 ans vient d'être réalisée. Tous les tracés et les gravures ont été refaits avec le plus grand soin et le plus grand art; les couleurs traitées à la chaux dans la plus pure tradition donnent aux différents tons leur expression d'origine. La partie technique de cette reconstitution a, elle aussi, été effectuée avec la plus grande minutie. Ainsi, l'aiguille scellée au point de convergence des faisceaux indique désormais avec précision l'heure solaire, par projection de son ombre sur le mur vertical.

Les deux vers écrits en Italien (c'était la langue écrite officielle du Comté de Nice en 1844) ne sont plus un secret: "FRA L'AGO SEMPRESO E LA LINEA SEI PRESO" (Entre l'aiguille toujours tendue et la ligne tu es pris). Ils nous invitent à la méditation sur la fragilité de notre existence. L'aiguille toujours tendue, symbole de l'éternité, et son ombre qui se déplace au fil des heures, marque de la brièveté de notre passage sur terre, nous prennent tous en otage, quelle que soit notre condition. Les lettres, le chiffre romain et le nombre indiquent la date de la création du cadran: "MEN VI" (6ème mois), c'est à dire Juin 1844.

Nul doute que vous serez nombreux à venir dans notre village pour découvrir ce cadran solaire restauré: il est situé sur la façade de l'ancien

presbytère, rue de la République. Comme tous les cadrans solaires, il indique l'heure "vraie", et les minutes que l'heure "légale" nous donnent en avance sur la nature vous permettront sans doute de visiter dans la chapelle St. Antoine (en face du presbytère) l'exposition "Moulinet d'hier et d'aujourd'hui", témoignage vivant de l'identité moulinoise.



BIBLIOGRAPHIE:

- **Notre-Dame des Fontaines, la chapelle Sixtine des Alpes méridionales**, par le père Benoît Avena. Un ouvrage de 176 pages, richement illustré en couleurs, format 22 x 30,5 cm, publié aux Edizioni Martini à Borgo-S. Dalmazzo (Italie). L'auteur, curé de la paroisse de Tende et La Brigue, étudie les célèbres fresques réalisées à la fin du XVème siècle par Canavesio et Baleison dans cette chapelle brigasque aux origines médiévales. Une étude passionnante, car au-delà d'un intérêt artistique qui n'est plus à démontrer, une analyse symbolique inédite replace cette oeuvre dans le contexte méconnu des rivalités politiques de l'époque, et en dégage un message jusqu'ici ignoré.

En vente au prix de 370 francs en librairie.

- **Reseté d'couzina briïénca / Recettes de cuisine breilloise**, par Joséphine Sassi. Notre collaboratrice, (vous avez souvent apprécié sa rubrique culinaire dans "Le Haut Pays") vient de rédiger un recueil de 248 recettes de cuisine breilloise, qui regroupe les spécialités locales des plus célèbres au plus méconnues. Un ouvrage broché d'environ 200 pages au format 16 x 24 cm, illustré de photos en couleurs. En souscription au prix de 120 francs franco de port jusqu'au 15-01-90, auprès de "A Souceta Briïénca", maison Sassi, quartier La Croix, 06540 Breil-sur-Roya.

- **Cairns, les carnets de la découverte**, par Béatrice Charpentier. Dans cette série de brochures au format 15 x 25 cm, présentées dans notre n°15, de nouveaux titres sont parus. Voici la liste de ceux qui concernent nos vallées de la Roya et de la Bévéra, auxquels s'ajoutent quelques uns consacrés à d'autres secteurs. En vente auprès des "Maisons du Parc" ainsi qu'au siège du Parc National du Mercantour, 23 rue d'Italie, 06000 Nice:

- . "Mont Agaisen" (au départ de Sospel, 8 pages).
- . "La forteresse de l'Authion" (au départ de Turini, 12 pages).
- . "Cairos" (au départ de Ste Claire près de Fontan, 12 pages).
- . "Plateau de la Ceva" (au départ de Fontan, 8 pages).
- . "Saorge" (12 pages).
- . "Notre-Dame des Fontaines et Les Fraches" (au départ de La Brigue, 8 pages).
- . "Vallon du Réfrei" (au départ de Tende, 8 pages).
- . "Lac Agnel" (au départ de St. Dalmas-de-Tende, 8 pages).
- . "Cime du Sabion" (au départ de St. Dalmas-de-Tende, 8 pages).

EGLISE SANCTA-MARIA-IN-ALBIS A BREIL:

Après des décennies de travaux, l'église paroissiale de Breil (voir "Le Haut Pays" n°10) a été débarrassée de ses échafaudages et a repris son lustre d'antan. La façade, l'orgue, la statue de la vierge, la voûte sud et ses fresques, ont été entièrement restaurés, et seul reste à remettre en état le maître-autel. Le devis s'élève à 200.000 francs, qui seront pris en charge par le ministère des Affaires Culturelles, le département des Alpes-Maritimes, la commune de Breil et l'association. Celle-ci fait donc appel aux dons publics pour parvenir à réaliser cette dernière étape de la réhabilitation d'un des plus beaux édifices religieux de la vallée. Association Sancta-Maria-in-Albis, presbytère, 06540 Breil-sur-Roya.

STATION DE MONTAGNE DE CARAMAGNE:

Lors d'un entretien télévisé en Octobre dernier, le sénateur-maire de Tende a évoqué les grandes lignes du projet de station envisagé dans le secteur de Caramagne - Peirafica. Concernant l'accès, il a notamment indiqué sa volonté de limiter la circulation routière et sa préférence pour un système de transport à câble (téléphérique ou funiculaire) qui prendrait en charge les clients de la station près de la gare de Viévol.

LUTTE CONTRE LES INCENDIES

PAR HELICOPTERES:

Après les événements de cet été, où un hélicoptère employé dans la lutte contre un incendie s'est écrasé au-dessus de Saorge, heureusement sans dommages pour ses occupants, la carcasse de l'engin a été transportée par un autre hélicoptère jusqu'à la gare de Breil, pour être



Le quartier général des sapeurs-pompiers installé en gare de Breil-sur-Roya lors de l'incendie d'Octobre dernier.
Photo Michel BRAUN

évacuée et soumise à l'analyse des experts. Quelques semaines plus tard, dans la première quinzaine d'Octobre, de nouveaux incendies ont sévi dans la montagne entre Breil et Fontan, nécessitant l'installation entre les voies de la gare de Breil du poste de commandement des sapeurs-pompiers. Cette fois, deux puissants hélicoptères "Puma" de l'A.L.A.T. sont venus en renfort des appareils traditionnels des services d'incendie, pour assurer le transport des hommes, du matériel et de conteneurs d'eau sur un front de feu difficilement accessible par voie terrestre.

CONNAITRE ET PROTEGER

LES CHAUVES-SOURIS:

Il existe en France trente espèces de chauves-souris, et ce petit mammifère méconnu fréquente assidument les grottes, arbres creux et maisons de nos vallées. Pour mieux connaître ces animaux et participer à leur protection, deux organismes organisent une campagne de localisation et de recensement des chauves-souris. Informations auprès du Parc National du Mercantour, 23 rue d'Italie, 06000 Nice, tél.93.87.86.10, ou au Muséum d'Histoire Naturelle, 60 boulevard Risso, 06000 Nice, tél.93.55.15.24.

LE 7ème SEMI-MARATHON DE BREIL-SUR-ROYA

La veille, l'inquiétude régnait en raison de la météo, et certains craignaient même l'arrivée de la neige! Finalement, le soleil et plus de 300 participants furent au rendez-vous le 19 Novembre, au grand soulagement du président du Breil-Athlétic-Club, Etienne Masségli, des organisateurs bénévoles et des entreprises locales qui ont soutenu cette manifestation sportive (eaux de Fontan, épicerie Express de Breil, etc). Cette année, un lever de rideau original était organisé à l'intention des enfants, avec des "ouvriers" déguisés en ours et en gorilles! Au palmarès des différentes distances, on note pour les 1,2 km Gérald Gritteret, Mikael Laborelli et Virgile Gogois; pour les 2,4 km Sylvain Derbanne, Nicolas Lyon et Christophe Février; pour les 3,6 km Emilie Blanc, Noëlle Nenouahab et Laurent Malraux; pour les 4,8 km William Struyven, Tony Gasse et Etienne Rousseau; pour les 11,2 km Omar Djoudi, Georges Chanut et David Dennin; pour les 21,2 km (semi-marathon) Habib Cherif, Marie Mattone et John Kerley.

BILAN ENCOURAGEANT POUR LA PREMIERE SAISON DE L'ECOMUSEE DU HAUT-PAYS:

Près de 4000 personnes (individuels, scolaires, groupes de retraités) ont visité l'Ecomusée du Haut-Pays pour sa première saison d'ouverture. Le livre d'or du musée exprime la satisfaction générale et montre que la plupart de ces visiteurs viennent de l'extérieur de la commune, nombre d'entre eux s'étant déplacés spécialement. L'année prochaine, une

partie des sujets exposés sera remplacée (notamment la maquette ferroviaire qui cèdera la place à une autre montrant le viaduc de Scarassouï), la section sur l'olive sera modifiée et une autre sur l'élevage sera créée. D'autres projets plus ambitieux sont en cours d'élaboration, dont nous reparlerons lorsque leur concrétisation sera en bonne voie.

REIMPLANTATION DES CROIX SUR LES SOMMETS BREILLOIS:

Une coutume ancestrale des pays montagnards consistait à planter une croix sur les sommets, pour invoquer la protection divine sur les villages, les troupeaux et les récoltes. Malheureusement, beaucoup d'entre elles, frappées par les combats de la dernière guerre et les intempéries, n'ont plus été entretenues et se sont abattues. C'est pour renouer avec cette tradition de notre vallée que de belles croix de mélèze ont été érigées à nouveau cet été sur les sommets entourant Breil: le 2 Juillet à l'Arbouin, le 26 Août à Arseuil (dans le cadre de la fête de la vallée de la Maïa), et le 23 Septembre à la Cougoule. Une initiative méritoire et originale, dont il convient de féliciter les promoteurs, le Dr. Déramond et "A Soucéta Briïença".

10EME ANNIVERSAIRE DE LA REOUVERTURE DU CHEMIN DE FER DU COL DE TENDE:

Il y a dix ans déjà, le 7 Octobre 1979, les trains circulaient à nouveau dans la vallée de la Roya, après trente-cinq années d'interruption due aux destructions de la dernière guerre mondiale. Pour fêter cet anniversaire, qui coïncidait avec les 150 ans des chemins de fer italiens et les 20 ans du jumelage des villes de Nice et de Coni, les administrations ferroviaires des deux pays ont mis en route les 6 et 7 Octobre deux trains spéciaux Nice - Coni et retour, réservés aux autorités. En outre, les 7 et 8 Octobre, un train historique remorqué par deux locomotives à vapeur italiennes a circulé de Coni à Vintimille et retour, apportant une sympathique note "rétro" à ces manifestations.

A cette occasion, les autorités concernées ont évoqué les perspectives d'avenir de cette liaison internationale actuellement exploitée bien au-dessous de son potentiel, et ses défenseurs n'ont pas manqué de manifester en faveur du maintien et de la revalorisation de la section Nice - Breil. Une note d'espoir en ce sens est apportée par la S.N.C.F., qui est disposée aujourd'hui à financer le tiers des frais de reconstruction du viaduc de la Launa à Peillon, les deux autres tiers devant être financés par la région et le département (pour un coût total de 15 millions de francs). La réponse du département semble dès à présent positive, et si la région PACA répond favorablement, l'opération pourrait être lancée dans deux ans. Malheureusement un transbordement des voyageurs par autocars entre L'Escarène ou Peille et Drap-Cantaron serait nécessaire durant une période de 8 mois rallongeant la durée du voyage d'une dizaine de minutes. En effet, en raison de la proximité du village de Peillon, les services des Bâtiments de France auraient refusé la construction d'un talus (construction qui n'imposerait pas l'interruption du trafic) et demandé la réalisation d'un nouveau viaduc.

En garantissant la pérennité de cette liaison, elle constituerait une bonne base de départ pour son indispensable modernisation. En effet l'on sait qu'une dépense supplémentaire de seulement 15 à 20 millions de francs (l'équivalent d'un des nombreux chantiers en cours sur la RN 204) permettrait la mise en place d'une signalisation moderne sur la section de ligne Nice - Breil, ainsi Breil ne serait plus qu'à 40 minutes de Nice, et Tende à peine plus d'une heure !



Cérémonie de la réimplantation de la croix de la Cougoule, au sud de Breil, le 23 Septembre.
Photo Ets. FUOCHI



Le train spécial à vapeur Vintimille - Coni organisé par les chemins de fer italiens le 8 Octobre 1989 pour le 10ème anniversaire de la réouverture de la ligne du Col de Tende, accueilli par les majorettes en gare de Breil.
Photo José BANAUDO

PRINCIPAUX POINTS DE VENTE DES OUVRAGES DES EDITIONS DU CABRI ET DE LA REVUE "LE HAUT-PAYS"

NICE:

Librairie Niçoise - Librairie La Sorbonne - Maison de la Presse (Place Masséna) - Presse République - Librairie Art et Lecture (Avenue Borriglione) - Librairie Mascarello (Rue Veillon) - FNAC (Centre commercial Nice-Etoile) - Au Troubadour (Rue Pertinax) - Librairie Rontani (Rue A. Mari) - Librairie La Source (5 rue Bonaparte) - Librairie du Centre Commercial Nice TNL (Boulevard Pierre Sola).

MENTON:

Palais de la Presse (Rue St. Michel) - Maison de la Presse (Avenue de Verdun) - Librairie de la Presse (Place St. Roch) - Librairie Le Sagittaire.

MONACO:

Maison de la Presse.

ROQUEBRUNE-CARNOLES:

Librairie Le Capricorne.

BREIL-SUR-ROYA:

BOUTIQUE DE "L'ECO MUSEE DU HAUT-PAYS"

ET CHEZ LES DEPOSITAIRES DE PRESSE DES VILLAGES SUIVANTS:

TENDE - ST. DALMAS-DE-TENDE - LA BRIGUE - FONTAN - SAORGE - BREIL-SUR-ROYA - SOSPEL ET MOULINET.

A CRISENTA / LA CRICHENTE

Il s'agit d'un gâteau familial, présent dans toutes les fêtes et réjouissances breilloises. Autrefois, on en faisait les veilles de Noël, Pâques et Assomption, ainsi que pour les baptêmes, communions, noces et "coutiz", fêtes de sociétés où chacun apportait sa participation en nature. Plus tard, on en mangeait plus souvent, aux desserts et goûters.

Chaque fois que je pétris pour la crichente, je pense avec émotion, admiration et reconnaissance à ma chère maman. Du printemps à la fin de l'automne, chaque semaine, elle descendait à pied de Brouis (une heure trois-quarts de marche). Au village, elle achetait au boulanger trois kilos de pâte à pain qui lui servait de levain, avec lequel elle pétrissait douze pains et une grosse crichente. Pendant que la pâte levait, elle faisait une grosse tourte de courge ou blettes, ou une "boursouza" de pommes de terre qu'elle portait cuire au four. Tandis que la tourte cuisait, elle étalait sa crichente sur une grande plaque, façonnait ses pains qu'elle rangeait dans un coffre, apportait le tout au fournil où ils continuaient à lever, pour y être cuits par le boulanger au bon moment. Soit six aller-retour, neuf fois chargée! Elle estimait que la crichente ne devait pas être réservée aux grandes fêtes, mais tenait à ce que nous puissions en manger très souvent. Maintenant, certains en pétrissent une fois par semaine pour les déjeuners, desserts et goûters; d'autres en achètent souvent chez les boulangers, qui en font fréquemment et vendent au poids les grosses, ou bien à la pièce les petites rondes. Voici la recette pour une plaque de 40 x 30 cm, moitié d'une plaque de boulanger.

INGREDIENTS: 600 g de farine de blé; 120 g de beurre ou 1/2 verre d'huile d'olive; 2 cueillerées de crème de lait; 1 zeste de citron non traité rapé; 120 g de sucre en poudre; 1 paquet de sucre vanillé; 1 pointe de couteau de sel; 12 à 15 cl de lait entier; 30 à 40 g de levure de bière fraîche (40 g par kg de farine l'été et 60 g l'hiver); 2 cueillerées à soupe d'eau; 2 cueillerées à soupe d'eau de fleur d'oranger. On peut aussi parfumer avec une pincée de graines d'anis vert ou de fenouil, nature, pilées au mortier ou mises à tremper couvertes d'eau la veille. Certains ajoutent du rhum, de l'eau-de-vie ou du vin blanc; d'autres une poignée de raisins de Corinthe.

PÂTE FAITE À LA MAIN: Elle se prépare dans un saladier ou un faitout. Tout doit être manipulé dans une pièce chaude à l'abri des courants d'air, les mains pas trop froides, et les ingrédients sortis du frigo une ou deux heures auparavant.

Il faut d'abord chauffer légèrement le lait, auquel on a incorporé sucre et sel; remuer souvent. Délayer à part la levure dans 5 cl d'eau tiède (pas chaude). Prélever 100 g (un verre) de farine pour pétrir sur planche à la fin. Couper le beurre en fines lamelles, le défaire dans la farine avec les doigts (certains font fondre le beurre dans le lait).

Creuser dans la farine deux fontaines, une petite et une grande. Dans la petite, verser la levure délayée, la tourner avec un peu de farine à l'aide d'une cueiller en bois pour en faire une pâte molle. Incorporer au lait le sucre vanillé, l'anis. Verser dans la grande fontaine le lait sucré parfumé, l'eau de fleur d'oranger, la crème de lait, l'huile, etc; mélanger les deux pâtes molles, y incorporer la farine beurrée en tournant avec la cueiller en bois. Quand la pâte tendre forme boule, la pétrir sur la planche en malaxant avec la farine ajoutée peu à peu, pendant 10 à 15 minutes. On peut la briser en morceaux et repétrir ensuite une ou deux fois. On utilise ainsi à peu près les 100 g de farine mis de côté, pour enfariner planche et mains.

Dans le four préalablement chauffé à 50° et éteint (allumé au moment de pétrir sur la planche), enfourner la boule de pâte placée dans un faitout émaillé recouvert d'un linge. Laisser lever 1 h à 1 h 30. Le volume doit au moins doubler.

CONFECTION: Pétrir à nouveau la pâte levée, très légèrement, sur la planche. Partager à la raclette si on fait deux plaques. Abaisser au rouleau à 1 cm d'épaisseur et étendre sur la plaque à peine beurrée. S'il faut ajuster, tirer par dessous avec les doigts étalés. Piquer en quadrillage, à la fourchette ou au rouleau à pointes, pour que la pâte ne boursoufle pas. Pour agrémenter la présentation, avant de mettre sur plaque, on prélève un peu de la pâte levée, on la roule en cylindres de 2 à 3 mm de diamètre, et on en décore le dessus de la crichente avec des noms, des souhaits, des initiales, des motifs.

Laisser lever au four tiède de 2 à 4 h, plaque couverte d'un linge léger. La pâte doit au moins doubler d'épaisseur: une fois la pâte levée, si on appuie légèrement le bout du doigt sur un coin, le creux formé se regonfle aussitôt.

CUISSON ET GARNITURE: Sortir la ou les plaque(s) du four, placer sur la cuisinière dans une pièce chaude sans courant d'air et chauffer le four à 250° (8). Enfouner à four chaud, surveiller la cuisson: laisser 5 mn à 250° (8), puis mettre à 225° (7); au besoin mettre devant-derrrière. La cuisson durera de 15 à 25 mn. La crichente à peine sortie du four, saupoudrer si l'on veut de sucre-glace, que l'on peut aussi mélanger de moitié avec du sucre en poudre.



AUTRES PRESENTATIONS: Au lieu d'étendre la pâte levée sur toute la surface de la plaque, on peut la couper en morceaux que l'on roule (2 cm de diamètre) puis aplatit en tendant par dessous (3 à 4 cm de large), et que l'on dispose sur la plaque, espacées de 2 à 3 cm. On laisse lever ces miches, on cuit mais on ne saupoudre pas de sucre.

Pour les enfants, on peut découper la pâte levée une fois avec la raclette, et modeler pour les filles des poupées (de face, bouche, nez et yeux figurés par de petits bonbons au sucre et à la menthe, couleurs pastel bleu, rose et blanc); pour les garçons des pigeons (de profil comme les colombes de Pâques en Italie). Laisser cuire. Sucre si l'on veut, en entier ou tête et mains de la figurine.

CONGELATION: On peut congeler de gros morceaux de crichente, bien refroidis, non saupoudrés de sucre, enveloppés de papier d'aluminium, chaque morceau suffisant pour un repas. Les sortir quelques heures avant consommation, les laisser décongeler et les conserver enveloppés. La crichente décongelée reste souple et bonne.

UN NOUVEAU LIVRE DE CUISINE:

Resète d'couzina briéncia / Recettes de cuisine breilloise, par Joséphine Sassi. Notre collaboratrice, vient de rédiger un recueil de 248 recettes de cuisine breilloises, qui regroupe les spécialités locales des plus célèbres au plus méconnues, l'ouvrage est présenté dans notre rubrique "bibliographie".